

Services publics

Une mairie ;

Etablissements scolaire

Ecole publique (de la maternelle au CM2) ;

Service médicaux et paramédicaux

Les équipements

Une maison des associations intégrant une bibliothèque, une médiathèque et une salle de musique;

Une salle d'animation rurale

Un terrain multi sport

Services à la personne et à la famille

Un service de cantine scolaire (gestion par la mairie)

Une garderie périscolaire

Le ramassage scolaire

Les associations

- ASV (Association Sportive de Valeille)
- CPE (Conseils des Parents d'Elèves)
 - Comité des Fêtes
 - FNACA St Cyr-Vaille
 - MJC ULV

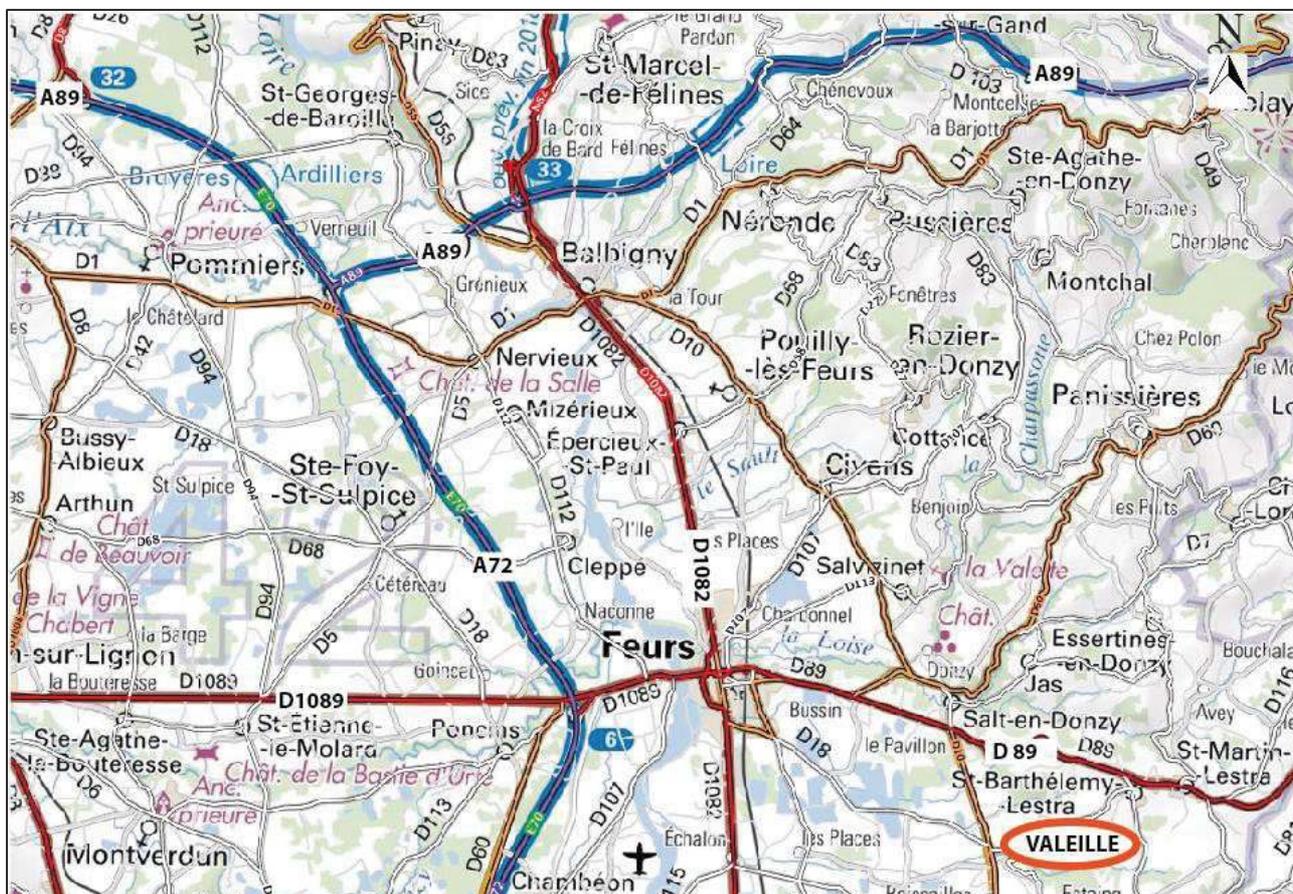
Evènements et manifestations sur la commune

- Fête du village (dernier WE d'Aout) ;
- Tir aux pigeons ; (WE après paque) ;
 - Vide grenier (Avril);
 - Journée de solidarité ;

Les déplacements

1. Le réseau viaire

1.1 Un réseau routier structurant performant



La commune de Valeille est bien desservie par le réseau routier, elle est située au cœur d'un nœud de routes départementales qui la relie aux routes nationales. Les liaisons entre les pôles urbanisés de la commune et les pôles de services et de commerces les plus proches sont très faciles. Deux voies sont structurantes et permettent de relier la commune de Valeille à des pôles urbains d'envergures et à des réseaux routiers structurants :

- La RD 89, qui passe au Nord de la commune permet de relier l'A72 en direction de l'agglomération stéphanoise ;
- La RD 1082, qui passe à l'Ouest du territoire communale permet de relier l'A89 en direction de l'agglomération de Lyon ou celle de Clermont-Ferrand ;

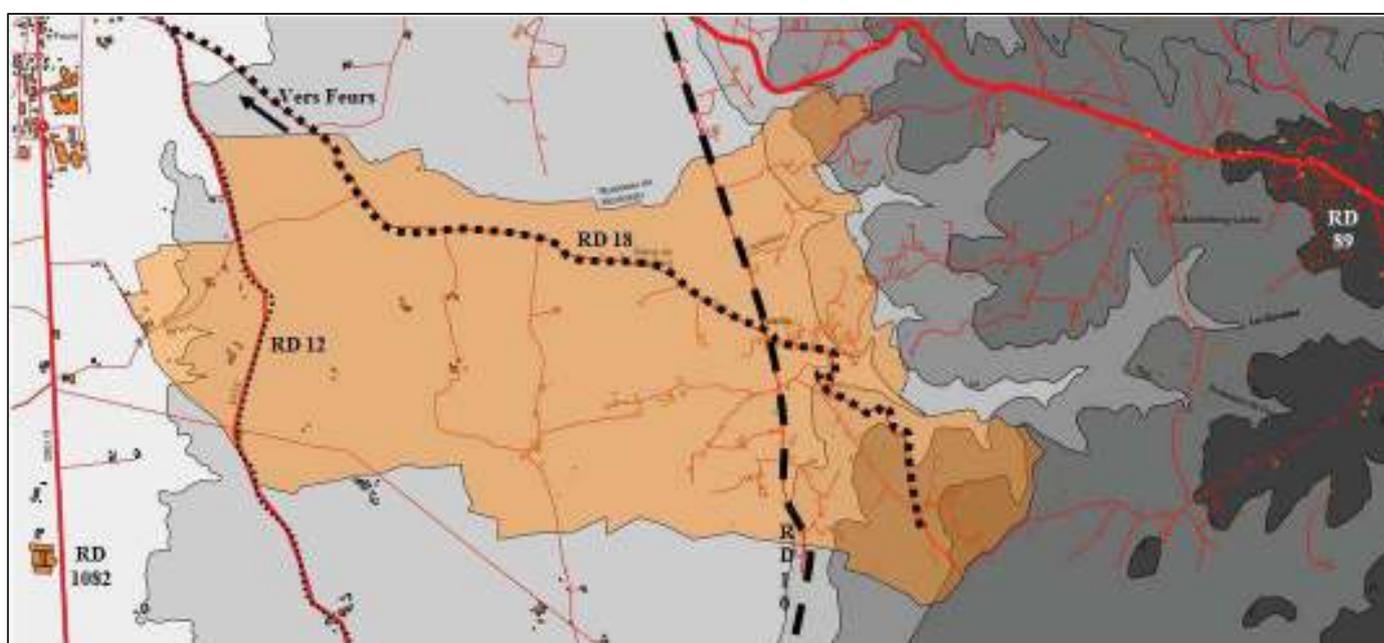
Carte du réseau viaire structurant à proximité de Valeille

1.2 Un réseau routier local de bonne qualité

La commune est traversée par les routes départementales 10, 18, et 112.

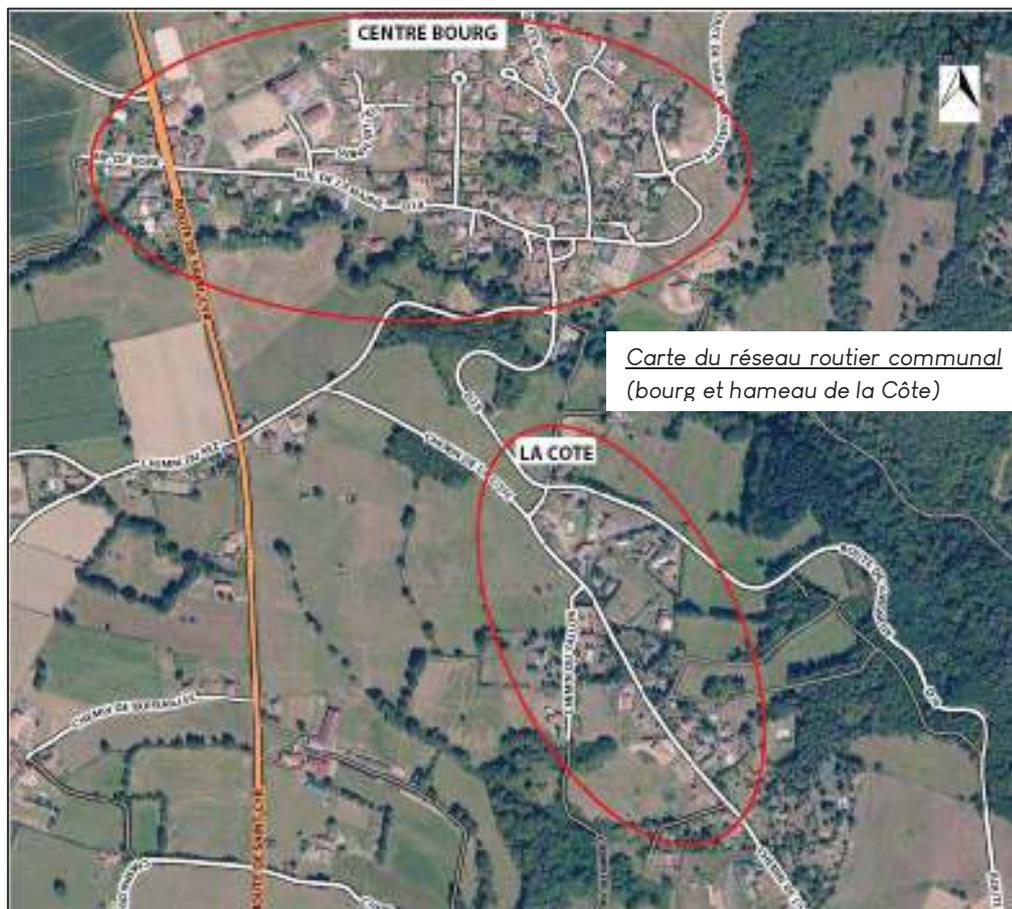
Ce maillage de route départementale permet de desservir rapidement les communes limitrophes.

- La RD 10, dont le tracé suit la limite entre plaine du Forez et monts du Lyonnais représente l'axe le plus fréquenté et traverse la commune dans un axe Nord-Sud. Elle permet de desservir les communes voisines de Salt-en-Donzy, Saint-Cyr-les-Vignes, Bellegarde-en-Forez et Saint-Galmier
- La RD 18, constitue la principale voie de liaison vers Feurs, elle traverse la commune sur un axe est-ouest. Le croisement des deux voies au niveau du hameau de Boise, principal espace de carrefour constitue un espace stratégique en terme de flux.
- La RD 12, troisième route départementale vient doubler la RD 1082 à l'ouest.



Care du réseau routier local

1.3 Un maillage de route communale centré sur le bourg et l'habitat pavillonnaire



Le réseau de desserte locale composé de voies communales permet de relier les zones habitées au bourg de la commune ainsi qu'aux voies structurantes. Les voies communales ont un maillage plutôt dense. Le maillage de voies communales est particulièrement développé, à l'ouest de la commune. Cette configuration du réseau viaire est due au développement historique de la

commune, qui a privilégiée le Bourg et le développement de l'habitat pavillonnaire sur le hameau de la Côte. Sur le bourg, on remarque qu'un certains nombres de lotissements ont été urbanisés en impasse.

Voici quelques références de distance et de temps en voiture (de centre à centre):

- Feurs : 8km - 9 min ;
- Saint-Galmier : 14km - 17 min ;
- Montbrison : 25,7km - 31min ;
- Andrézieux : 23km - 29 min ;
- Saint-Etienne : 36km - 43 min ;
- Firminy : 44km - 55 min ;
- Lyon : 63km - 1h18 min ;

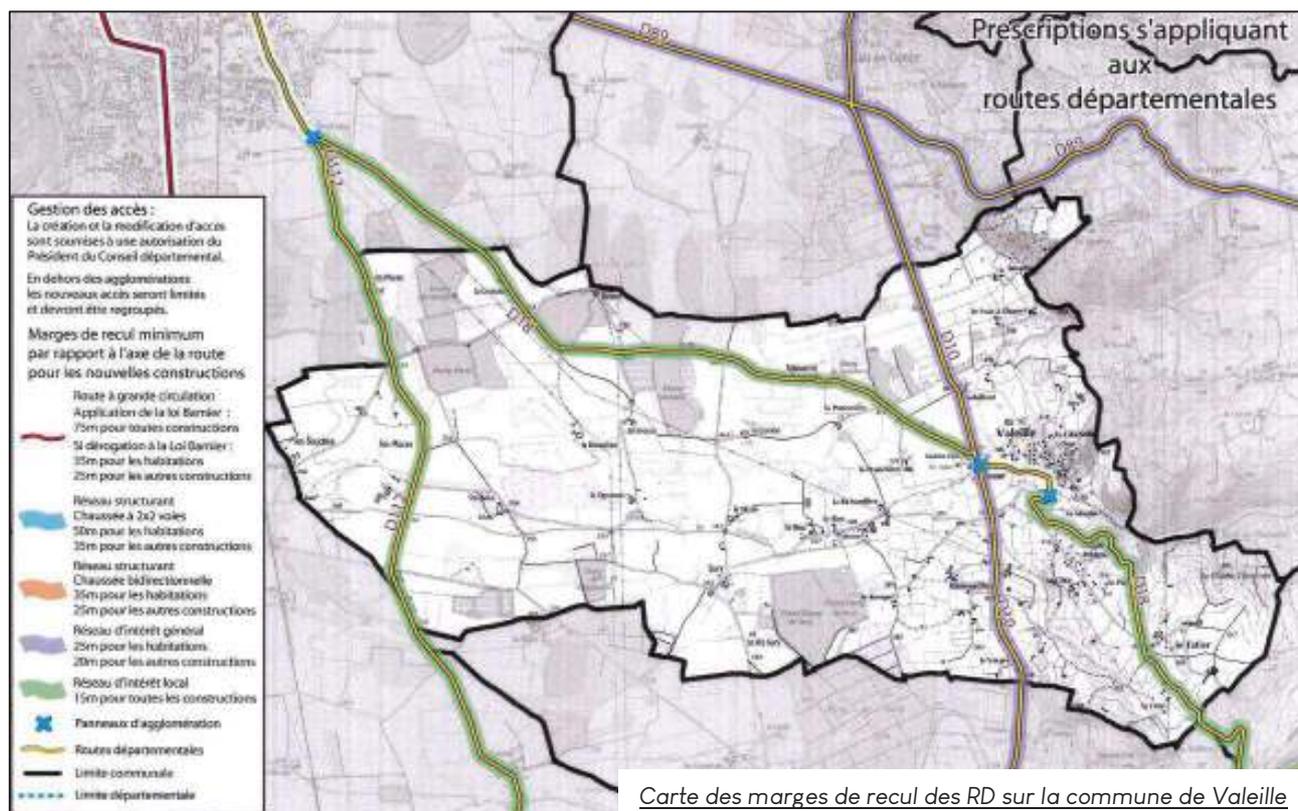
1.4 Deux zones accidentogènes à proximité de La commune

Deux voies sont accidentogènes sur et à proximité de la commune de Valeille.

Une zone d'accumulation d'accidents de niveau 0 a été répertoriée (3 accidents sur 850 mètres) pour la période 1998/2002. Cette zone se situe sur la D10, en direction de Salt-en-Donzy.

A proximité de la commune, la RD1082 reste la route la plus accidentogènes avec des zones de niveau 1 (4 accidents et 4 blessés graves sur 850 mètres).

2. MARGES DE REUL vis à vis des routes départementales



Des marges de recul minimum pour les constructions en bordure de voie, en dehors des espaces urbanisés, sont imposées. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Voie	Classement	Marge hors agglomération	
		habitation	Autre
RD 10	Réseau d'intérêt général	25 m	20 m
RD 18	Réseau d'intérêt local	15 m	15 m
RD 112	Réseau d'intérêt local	15 m	15 m

3. La viabilité du réseau départemental

Durant les épisodes climatiques hivernaux, les routes départementales présentes sur la commune sont traitées par les services du Conseil Général de la Loire, de façon à maintenir au mieux de bonnes conditions de circulation. Contrairement à d'autres départements, le conseil Général de la Loire ne communique pas sur le niveau de service et les traitements appliqués aux différentes routes.

Toutefois chaque année, du 1er novembre au 31 mars, le Département de la Loire met en place un service d'astreintes hivernales. Salage, déneigement, information sur les conditions de circulation, interventions... Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des automobilistes sur l'ensemble du réseau routier départemental.

La viabilité hivernale en chiffres pour le département de la Loire

- 130 agents chargés des interventions de salage
- 1 cadre de permanence assurant la prise de décision en cas de difficulté majeure ;
- 2 coordinateurs gèrent l'échange d'informations et la coordination ;
- 7 patrouilleurs, soit un gérant par service technique départemental (STD), pour la surveillance et l'inspection du réseau ;
- 1 mécanicien ;
- 65 camions équipés de saleuses et lames ou étraves ;
- 7 véhicules de patrouille ;
- 26 dépôts de sel ;

Sur le réseau communal, les routes communales sont traitées par la commune mais peuvent également être suppléées par les agriculteurs.

4. La voiture, mode de transport privilégié

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015	
	%
Pas de transport	9,3
Marche à pied	1,9
Deux roues	0,6
Voiture, camion, fourgonnette	86,0
Transports en commun	2,2

Source INSEE RP2015

De nombreux actifs travaillent en dehors du territoire de la commune. Ces mouvements pendulaires sont principalement rendus possibles par l'usage de la voiture. En effet, 86% des usagers se rendent au travail en voiture, camion ou fourgonnette.

Les ménages sont très bien équipés en automobile

96% possèdent au moins une voiture. Parmi les ménages équipés, 65% possèdent deux voitures ou plus.

Source INSEE RP2013

L'augmentation du nombre de véhicule par foyer augmente le besoin de stationnement. En 2015 seuls 77,7% des ménages ont au moins un emplacement réservé au stationnement dans leur propriété. Cela veut dire qu'environ 23% des ménages garent un véhicule sur le domaine public.

Equipement automobile par ménage						
	Valeille 2015		Valeille 2010		CC de Feurs en Forez (ancien périmètre)	
		%		%		%
Ensemble	251	100,0	237	100,0	7 055	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	195	77,7	219	92,4	5 036	71,4
Au moins une voiture	241	96,0	227	95,8	6 146	87,1
1 voiture	77	30,7	80	33,8	3 099	43,9
2 voitures ou plus	164	65,3	147	62	3 047	43,2

5. Les transports en commun

5.1 Les transports routiers

Les lignes régulières du département (réseau TIL)

La commune de Valeille ne dispose pas de ligne de transport régulière qui passe directement sur son territoire.

Les lignes régulières les plus proches sont:

La LR304 (Panissières – Feurs) au niveau de Salt-en-Donzy (6 minutes) ;

La LR303 (Feurs – Boën-Noiretable) au niveau de Feurs (9 minutes) ;

La LR305 (Chazelles-sur-Lyon – Montrond-Les-Bains – Montbrison) au niveau de Saint-André-Le-Puy) (12 minutes) ;

Les lignes de proximité

Dans le département de la Loire, 21 lignes de proximité desservent les petites communes où se tiennent des marchés une à deux fois par semaine.

Les lignes de proximité sont ouvertes à tous les publics. Le tarif est de 1,30 euro le trajet, quelle que soit la distance parcourue.

Deux lignes de proximité s'arrêtent à Valeille:

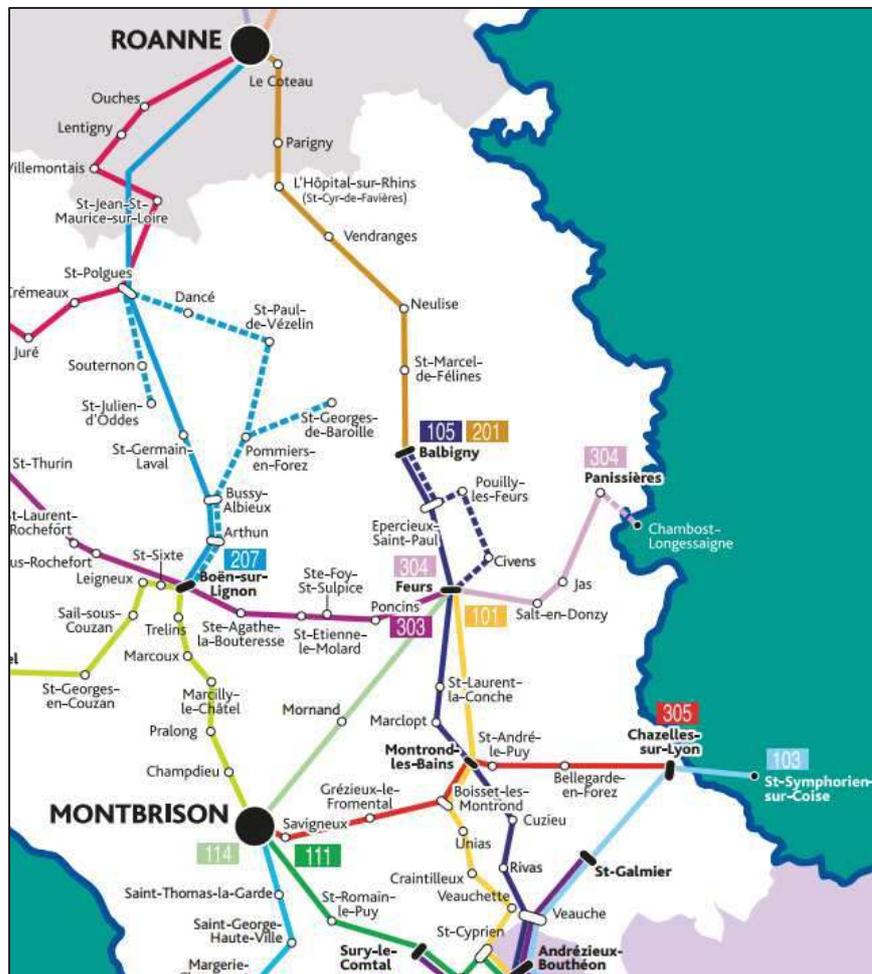
La M119 entre Saint-Cyr-les-Vignes et Feurs les mardi matin ;

La M320 entre Panissières et Saint Etienne les vendredi ;

Seule la ligne M119 est fréquemment utilisée par une dizaine de personnes qui souhaitent se rendre au marché de Feurs.

Un service de TAD (Transport à la demande) serait utile sur le territoire, notamment pour les personnes âgées ne conduisant plus mais souhaitant garder leur autonomie. Il n'existe pas de service de transport à la demande organisé par le conseil général de la Loire, seule l'association Aid'auto42 propose ses services en matière de mobilité (transport accompagné à la demande mais période maximum de 3 mois).

Un service de TAD est en cours d'expérimentation par le CG sur la commune de Saint-Galmier



5.2 Les transports Ferroviaires

La commune de Valeille ne possède pas de gare ferroviaire sur son territoire communal. En revanche, les gares à proximité sont les suivantes :

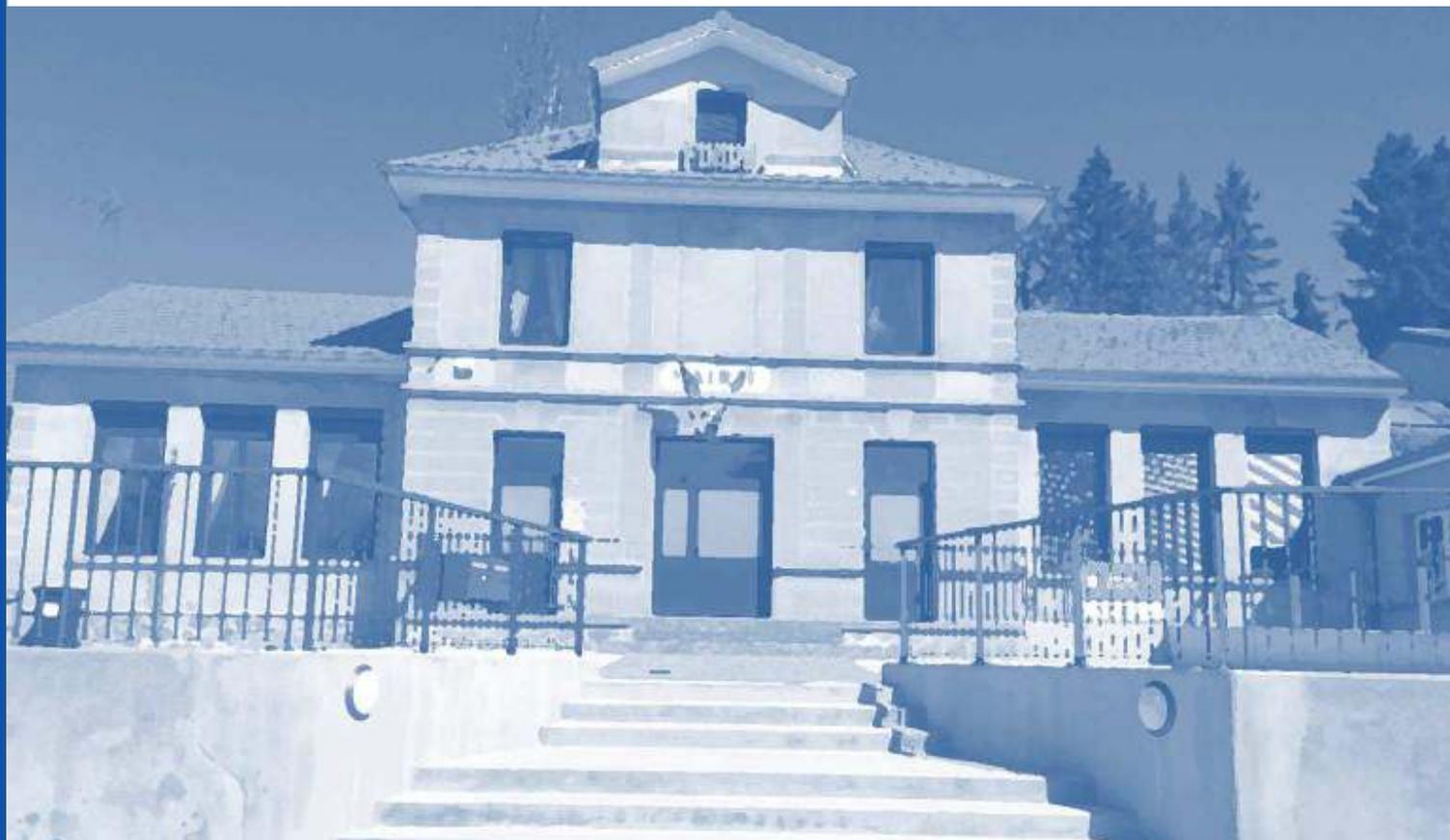
- Gare de Feurs 9 minutes en voiture ; via la D89 ; Réseau régional ;
- Gare de Montrond -les-Bains 11 minutes ; via la D10 ; Réseau régional ;
- Gare de Saint-Etienne 45minutes en voiture ; via l'A72 ; Réseau national et petit international ;
- Gare de Clermont-Ferrand 1h13 minutes en voiture ; Réseau national et international ;
- Gare de Lyon 1h18 minutes en voitures ; via l'A89 ; Réseau national et international ;

5.2 Les transports Ferroviaires

La commune de Valeille ne possède pas d'aéroport ou d'aérodromes sur son territoire communal. En revanche, les aéroports à proximité sont les suivants :

- Aéroport de Saint-Étienne, Bouthéon à 23 km ; via la RD 1082 ; Réseau national et petit international ;
- Aéroport de Lyon à 118 km ; via l'A75 ; Réseau national et international ;

Partie 2 : Etat initial de L environnement

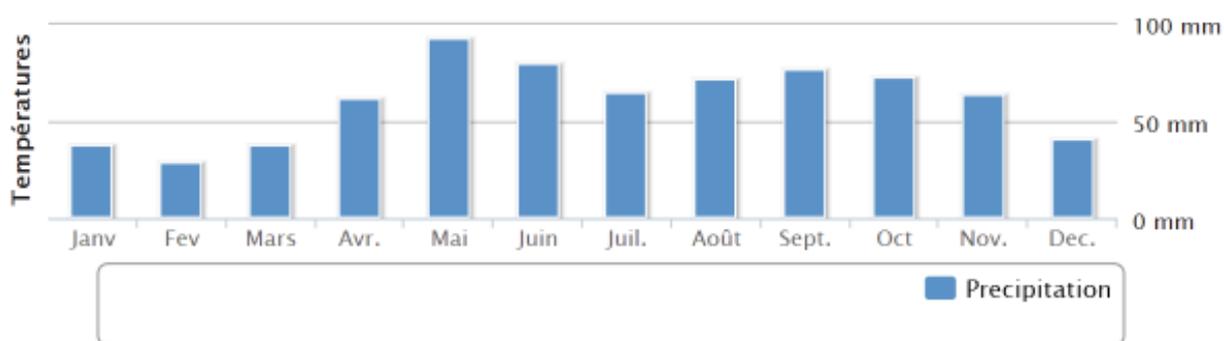
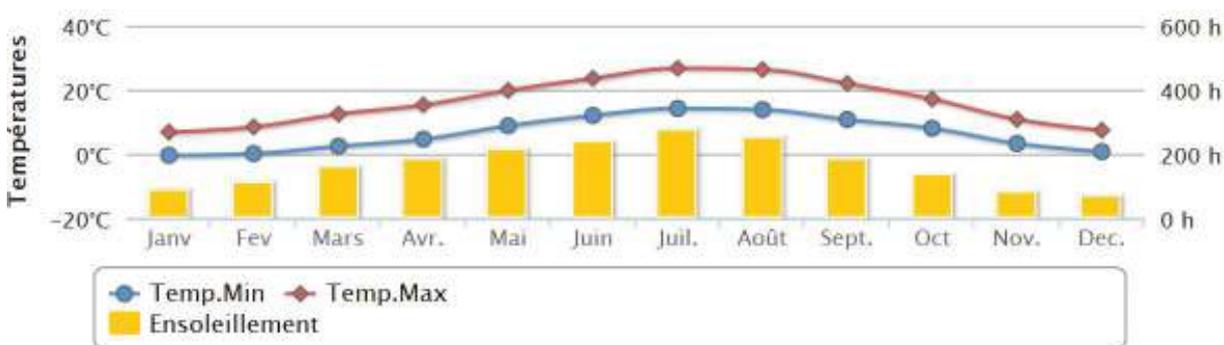


2. Un climat semi-continentale contrasté du fait du relief

Si le climat du département de la Loire est de type semi-continentale, les contrastes d'altitude, d'exposition des versants et l'étiement en latitude induisent des nuances sensibles où l'on différencie les espaces de moyenne montagne, les plaines et le versant rhodanien.

En climat semi-continentale, les étés sont chauds et les hivers rudes, avec un grand nombre de jours de neige ou de gel. La pluviométrie annuelle est relativement élevée. Les pluies sont plus importantes en été, souvent à caractère orageux.

Les normales suivantes sont celles de Saint-Etienne, station la plus proche de Valeille.



Normales annuelles station de St Etienne

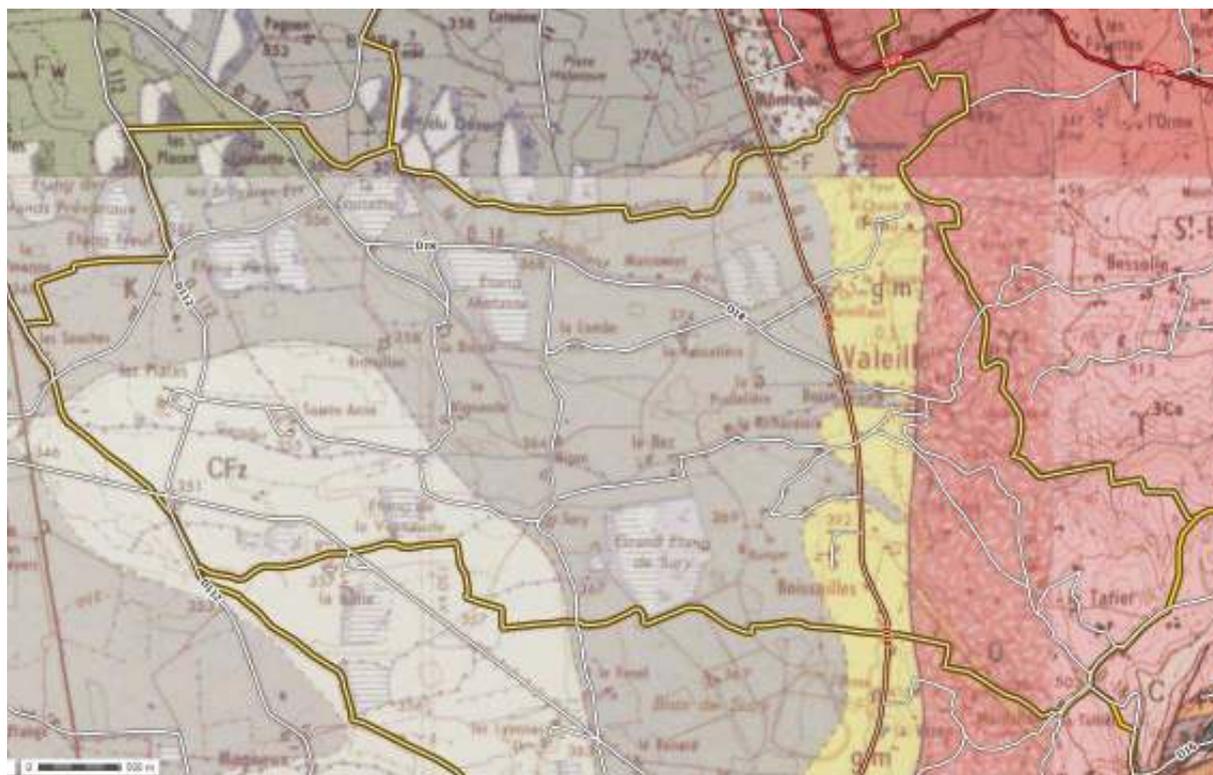
Source : Météo France

3. Une plaine sablo-argileuse, des monts granitiques

La commune de Valeille se caractérise par trois principaux ensembles géologiques :

- Sables argileux et graviers dans la plaine
- Sables et argiles en pieds de coteaux
- Granite pour les Monts du Lyonnais

La Plaine du Forez résulte de l'effondrement de certaines portions de socle qui n'ont pu résister à la violence des forces tectoniques au début du tertiaire, en l'occurrence le plissement alpin ayant engendré entre autres les Monts du Forez. Elle est alors remblayée au cours du tertiaire par des formations argilo-sableuses localement gréseuses ou carbonatées de l'oligo-miocène (Le Griel, 1984). Un fossé qui s'est empli peu à peu de sédiments pour la plupart lacustres (marnes vertes ou lauzes), auxquels est venu s'ajouter un comblement quaternaire d'origine fluviale. En effet, la plaine représente le lit d'un ancien lac qui se vida quand se rompirent, où à mesure que s'érodèrent, les digues rocheuses derrière lesquelles refluit le fleuve, et à mesure que se creusèrent les gorges tortueuses où coule aujourd'hui la Loire en amont de Roanne.



■ Complexe de la rive droite de la Loire : sables argileux et graviers

■ Sables et argiles

■ Monts du Lyonnais : Granite

Carte géologique

Source : BRGM

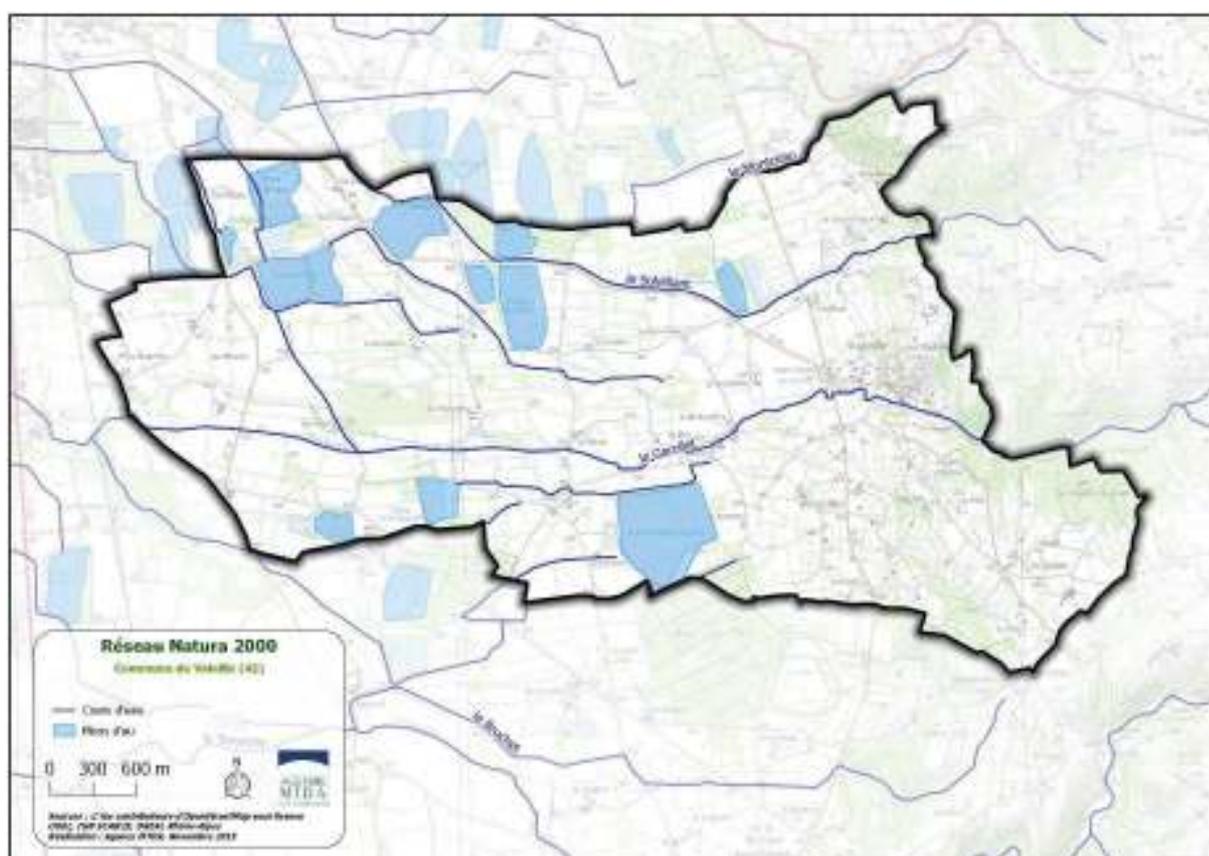
4. Hydrographie

4.1. Un réseau hydrographique marqué par ses étangs, une qualité mauvaise

La commune de Valeille se caractérise par de nombreux étangs localisés dans la Plaine du Forez. Ils représentent 10% de la surface communale.

Les principaux cours d'eau traversant la commune sont :

- Ruisseau du Montceau (limite communale Nord)
- Le Soleillant (au Nord du bourg)
- Le Garollet (à proximité directe du bourg)



Les dernières données de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne montrent les états écologiques suivants :

- Mauvais : Le Soleillant (niveau de confiance élevé)
- Mauvais : Le Garollet (niveau de confiance élevé)

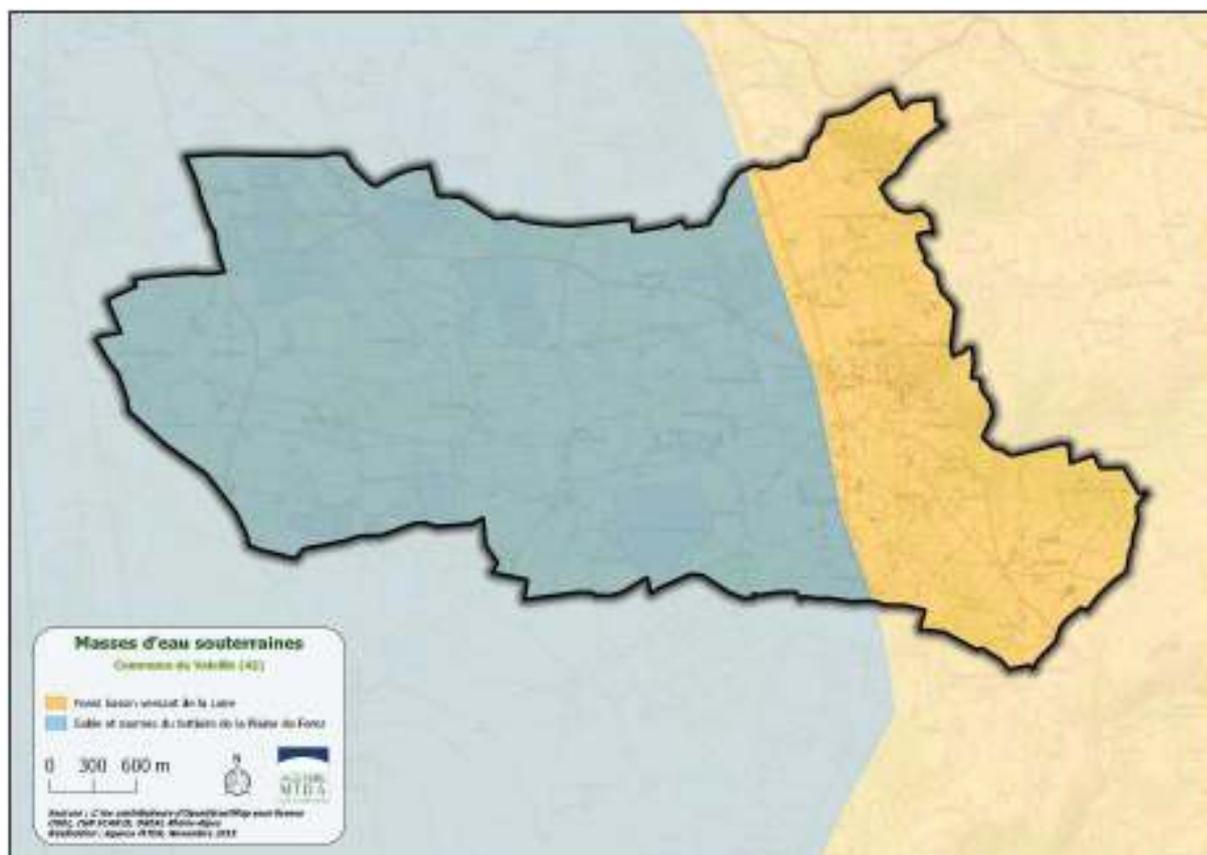
4.2. Les eaux souterraines : deux masses d'eau

Les eaux souterraines proviennent de l'infiltration de l'eau issue des précipitations et des cours d'eau. Elles représentent une ressource majeure pour la satisfaction des usages et en particulier l'alimentation en eau potable. Les eaux souterraines ont également un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau, en particulier en période d'étiage, et maintien de zones humides dépendantes.

La commune de Valeille est concernée par deux masses d'eaux souterraines :

- Forez Bassin Versant Loire
- Sable et marnes du tertiaire de la Plaine du Forez

Les dernières données de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne montrent un bon état de ces masses d'eau.



4.3. Les outils de gestion

A. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne

Le SDAGE Loire Bretagne pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015.

Le document s'organise en 14 chapitres :

- 1- Repenser les aménagements de cours d'eau
- 2- Réduire la pollution par les nitrates
- 3- Réduire la pollution organique et bactériologique
- 4- Maîtriser la pollution par les pesticides
- 5- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- 6- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- 7- Maîtriser les prélèvements d'eau
- 8- Préserver les zones humides et la biodiversité
- 9- Préserver la biodiversité aquatique
- 10- Préserver le littoral
- 11- Préserver les têtes de bassin versant
- 12- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- 13- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- 14- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Les principales dispositions du projet de SDAGE qui concernent la compétence « urbanisme – aménagement du territoire » sont :

1B	Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
1B-1	encadrement de la création de nouvelles digues
1B-2	informer les CLE lors de l'identification de zones d'écoulements préférentiels des crues en lit majeur
1B-3	définition avec la CLE des ouvrages créant un obstacle à l'écoulement des eaux
1B-4	mettre un Sage à l'étude pour la mise en place d'un ouvrage de protection contre les crues d'importance significative
1B-5	prise en compte de l'enjeu inondation en zone urbanisée pour l'entretien des cours d'eau
3D	Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée
3D-1	prévenir le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements
8A	Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
8A-1	les documents d'urbanisme
8A-3	interdiction de destruction de certains types de zones humides
8A-4	limitation des prélèvements d'eau en zones humides
8B	Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités
8B-1	mise en œuvre de la séquence "éviter-réduire-compenser" pour les projets impactant des zones humides
8E	Améliorer la connaissance
8 E-1	inventaires
10F	Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement
10F-1	recommandations concernant les travaux d'aménagement relatifs à la gestion du trait de côte
12C	Renforcer la cohérence des politiques publiques
12C-1	meilleure association de la CLE à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme
12E	Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau
12 E-1	organisation des maîtrises d'ouvrage pour assurer la compétence GEMAPI

Principales dispositions relatives à l'urbanisme Source : SDAGE Loire Bretagne

B Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes

La commune de Valeille est concernée par les dispositions du SAGE « Loire en Rhône Alpes » approuvé par arrêté inter préfectoral du 30 août 2014.

La stratégie du SAGE repose sur la recherche de la fonctionnalité maximale des milieux d'une part pour assurer leur qualité écologique, d'autre part pour mieux satisfaire l'ensemble des usages. Ainsi les objectifs, dispositions et règles du SAGE Loire en Rhône Alpes placent les milieux au cœur de la réflexion et répondent aux enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Enjeu n°2 : Réduction des émissions et des flux de polluants.
- Enjeu n°3 : Économie et partage de la ressource.
- Enjeu n°4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation.
- Enjeu n°5 : Prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans le développement et l'aménagement du territoire.
- Enjeu n°6 : Gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les principales dispositions qui concernent la compétence « urbanisme – aménagement du territoire » sont :

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Connaître, préserver voire restaurer les zones humides	Disposition 1.1.3 Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme COMPATIBILITÉ
Limiter les pressions hydrologiques sur la fonctionnalité des milieux	Disposition 1.4.1 Conditionner les prélèvements et les nouvelles importations en eau potable COMPATIBILITÉ
Préserver les têtes de bassins versants	Disposition 1.5.1 Préserver les têtes de bassins versants
Restaurer et améliorer les fonctionnalités naturelles du fleuve Loire	Disposition 1.6.2 Préserver l'espace de mobilité du fleuve Loire entre le barrage de Grangent et le barrage de Villerest COMPATIBILITÉ
Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement (collectif, industriel, individuel)	Disposition 2.2.1 Réaliser ou mettre à jour les zones et schémas directeurs d'assainissement
Poursuivre les efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole	Disposition 2.3.5 Prévenir et lutter contre l'érosion des sols COMPATIBILITÉ
Économiser la ressource en eau	Disposition 3.1.1 Promouvoir les économies d'eau COMPATIBILITÉ
	Disposition 3.1.5 Mettre en place des bâches incendie dans les zones périurbaines et rurales
Partager la ressource en eau entre les milieux naturels et les usages	Disposition 3.2.1 Analyser l'adéquation besoin/ressource en eau COMPATIBILITÉ
Intégrer, maîtriser et valoriser les écoulements et rejets d'eau pluviale	Disposition 4.1.2 Généraliser l'élaboration des zonages pluviaux sur le territoire du SAGE et leur intégration dans les documents d'urbanisme
	Disposition 4.1.6 Adapter l'occupation des sols dans les « corridors d'écoulement » et réduire la vulnérabilité en zones vulnérables aux écoulements
Gérer le risque d'inondation (mieux connaître, réduire la vulnérabilité aux inondations, préserver les zones d'expansion de crue, etc)	Disposition 4.2.1 Protéger les zones d'expansion de crue COMPATIBILITÉ
	Disposition 4.2.3 Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables des cours d'eau
Prendre en compte les milieux aquatiques et les ressources en eau dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire	Disposition 5.2.1 Réaliser des schémas stratégiques d'alimentation en eau potable et d'assainissement à l'échelle des SCOT COMPATIBILITÉ
Suivre et évaluer les actions du SAGE et l'état des milieux aquatiques	Disposition 6.4.2 Mettre en place un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques

Principales dispositions relatives à l'urbanisme

Source : SAGE Loire en Rhône Alpes

5. Grille de synthèse et scénario tendanciel

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Un relief contrasté conférant des points de vue intéressants sur l'ensemble de la plaine et les Monts du Forez	↗	Un massif ne subissant pas de pression urbaine importante
+	Un climat semi-continental	↘	Des évolutions climatiques à venir qui risquent d'augmenter les risques et d'impacter les activités
+	Un réseau hydrographique caractérisé par de nombreux étangs et quelques cours d'eau	↘	Une qualité et des niveaux de confiance moyens à faibles pour les cours d'eau
+	Deux masses d'eaux souterraines	↗	Bon état des masses d'eau souterraine
		↗	Un SAGE et un SAGE pour encadrer et favoriser la bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

LES ENJEUX

- ✓ Maintenir et valoriser les points de vue sur la plaine et les monts du Forez
- ✓ Anticiper les évolutions climatiques et réduire les facteurs renforçant ces évolutions
- ✓ Limiter les risques de pollution du réseau hydrographique et favoriser le retour au bon état écologique des cours d'eau

Paysages et patrimoine bâti

7. Une plaine agricole, une urbanisation en pied de coteau

La commune se caractérise par une occupation du sol majoritairement agricole. L'ensemble de la Plaine du Forez est cultivée ou est le support de l'élevage. Les espaces agricoles sont mixtes avec un mélange de prairies, maïs, autres céréales. Le maillage bocager est relativement protégé.

Ceux-ci sont ponctués de quelques boisements de feuillus : principalement des chênes dans la Plaine et du châtaignier sur les coteaux. Il faut noter la présence de quelques conifères sur les coteaux et autour de l'étang de Vieux ainsi que de peupleraies à proximité de l'étang de la Vignaude.

L'urbanisation se concentre en pied de coteau, autour du bourg de Valeille. Quelques hameaux sont localisés dans la Plaine (ex : Le Rez) ainsi que des habitations isolées.



- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autre oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel (surface gelée sans production)
- Gel industriel
- Autres gels
- Riz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruit à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Canne à sucre
- Arboriculture
- Divers
- Non disponible

Registre Parcellaire Graphique 2015

Source : Geoportail



- | | |
|---|--|
| ■ Forêt fermée sans couvert arboré | ■ Forêt fermée à mélange d'autres conifères |
| ■ Forêt fermée de feuillus purs en îlots | ■ Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin |
| ■ Forêt fermée de chênes décidus purs | ■ Forêt fermée à mélange de conifères |
| ■ Forêt fermée de chênes sempervirents purs | ■ Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères |
| ■ Forêt fermée de hêtre pur | ■ Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus |
| ■ Forêt fermée de châtaignier pur | ■ Forêt ouverte sans couvert arboré |
| ■ Forêt fermée de robinier pur | ■ Forêt ouverte de feuillus purs |
| ■ Forêt fermée d'un autre feuillu pur | ■ Forêt ouverte de conifères purs |
| ■ Forêt fermée à mélange de feuillus | ■ Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères |
| ■ Forêt fermée de conifères purs en îlots | ■ Peupleraie |
| ■ Forêt fermée de pin maritime pur | ■ Lande |
| ■ Forêt fermée de pin sylvestre pur | ■ Formation herbacée |
| ■ Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur | |
| ■ Forêt fermée de pin d'Alep pur | |
| ■ Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur | |
| ■ Forêt fermée d'un autre pin pur | |
| ■ Forêt fermée à mélange de pins purs | |
| ■ Forêt fermée de sapin ou épicéa | |
| ■ Forêt fermée de mélèze pur | |
| ■ Forêt fermée de douglas pur | |

Inventaire Forestier

Source : IFN

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Sur la côte, les villages sont installés en bas de pente tandis que dans la plaine, l'habitat plus rare, se concentre sur les tertres, les monticules basaltiques..., tous des points hors d'eau. L'habitat traditionnel est paré de tuiles écaille couleur rouille sur des toitures à 2 ou 4 pans. La pierre est réservée à l'habitat, le pisé aux bâtiments d'exploitation. Loges de vignes, pigeonniers, et bouveries parsèment les terres.

Les vallons de l'ouest du Tararais se caractérisent par une campagne souple et verte, une succession de monts et de vallons aux pentes plus ou moins accentuées, couverts de vert tendre des prairies. Des ruisseaux serpentent calmement les bords, suivis d'arbres de hauts jets. Sur les hauts d'une pente, la silhouette d'un village apparaît au détour de la route, avec la tour carrée de son église. De gros bâtiments de fermes, en granit rose ou pisé, parsèment, et jalonnent très régulièrement le panorama, en cime, ou mi-pente.

Enjeux :

- ✓ Limiter le développement de l'habitat pavillonnaire
- ✓ Favoriser le maintien des prairies et de l'activité d'élevage liée
- ✓ Préserver les étangs et milieux humides identitaires
- ✓ Favoriser la valorisation touristique des paysages
- ✓ Préserver les éléments isolés du patrimoine agricole (mur, arbre isolé ...)
- ✓ Valoriser le patrimoine architectural et vernaculaire, garant de la spécificité et de l'attrait des paysages

3. Patrimoine bâti : château de St Anne et bâti traditionnel

Aucun monument historique, site inscrit ou classé n'est localisé sur la commune de Valeille.

Cependant, il faut noter le château situé au lieu-dit Sainte. Ce petit château qui aurait été construit au XVIII^e siècle et aurait appartenu au comte Alfred de Poncins, ingénieur agronome.

La chapelle Notre Dame de Bon Secours dédiée à la Vierge est également un patrimoine identitaire du village. Elle fut un centre de pèlerinage à partir de 1871, la région étant éprouvée par la diphtérie. Sur le plan historique, vers 1640, un duel aurait opposé Antoine Nicaud, Seigneur de « Montceau » à Jacques Tissier, Seigneur de « Soleillant » qui fut tué lors de cet affrontement. Une croix a été érigée au carrefour de Croisette.

La commune possède également du bâti traditionnel (maisons en pierre de bourg, ...) et du petit patrimoine (muret, calvaire...).



Château de St Anne, Valeille (Source : <http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu>)



Chapelle Notre Dame de Bon Secours, Valeille (Source : ancienne Communauté de Communes Feurs en Forez)

4. Grille de synthèse et scénario tendanciel

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Des espaces agricoles majoritaires et diversifiés : élevage et grandes cultures, un réseau bocager bien préservé	↘	Une activité d'élevage qui subit des difficultés économiques, une disparition des prairies et des haies au profit des grandes cultures, vers une diminution de la diversité des paysages
+	Une plaine ponctuée de nombreux étangs, identitaires	↘ ↗	Des étangs souvent inaccessibles, clos et abrités du regard Une intimité qui fait partie de l'identité de la Plaine
+	Des boisements diversifiés : feuillus majoritaires et boisements mixtes	↗	Des essences traditionnelles préservées
+	Un bourg en pied de coteau, des hameaux et habitations isolés	↘	Développement de l'habitat pavillonnaire
+	Aucun monument historique, site inscrit ou classé mais le château de St Anne et la chapelle du Bon souvenir	↘ ↗	DU petit patrimoine encore peu connu un potentiel à valoriser

LES ENJEUX

- ✓ Limiter le développement de l'habitat pavillonnaire
- ✓ Favoriser le maintien des prairies et de l'activité d'élevage liée
- ✓ Préserver les étangs et milieux humides identitaires
- ✓ Favoriser la valorisation touristique des paysages
- ✓ Préserver les éléments isolés du patrimoine agricole (mur, arbre isolé ...)
- ✓ Valoriser le patrimoine architectural et vernaculaire, garant de la spécificité et de l'attrait des paysages

Milieux naturels et biodiversité

1. Patrimoine naturel

1.1 Les périmètres d'inventaire et de protection

Tableau de synthèse des périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel de la commune de Valeille.

Type de périmètre	Dénomination	Superficie (ha)	Description et enjeux
PROTECTIONS CONTRACTUELLES			
Natura 2000 – Zones de Protection Spéciale	Plaine du Forez FR8212024	32 778,4	Enjeu de préservation de l'écosystème « Étang » et de maintien des zones naturelles et agricoles. Réseau d'étang façonné par les activités humaines abritant la nidification d'espèces d'oiseaux remarquables et utilisé comme site d'hivernage ou halte migratoire. Fréquentation du site par 38 espèces protégées au niveau européen (annexe I de la directive Oiseaux).
INVENTAIRES PATRIMONIAUX			
ZNIEFF terrestre de type I	Plaque des étangs de Feurs-Valeille 820032173	441,68	Zone particulièrement intéressante pour la faune et la flore. Plus de 15 espèces végétales remarquables pour la plupart protégées et inféodées aux milieux humides ou inondées (Rubanier émergé, Renoncule scélérate, Scirpe ovale, Gratiolle officinale, Grande Douve, ...) Avifaune remarquable qui utilise le site pour la reproduction, l'hivernage ou en tant que simple halte migratoire.
	Etangs du Soleillant 820032161	11,44	Milieux constitués d'une pièce d'eau libre bordée de ceintures végétales et prairies humides. Site de nidification du Fuligule milouin et du Canard chipeau. Fréquentation hivernale d'un groupe de Grandes aigrettes.

Type de périmètre	Dénomination	Superficie (ha)	Description et enjeux
	Etangs de Sury	44,86	Présence d'une avifaune et d'une flore remarquable. Diversité d'oiseaux nicheurs dont les Fuligules milouin et morillon, le Canard chipeau, la Mouette rieuse, Grèbe à cou noir, Héron pourpré, ... et d'oiseaux hivernants dont la Bécassine des marais ou la Grande Aigrette. Flore remarquable avec notamment une des seules stations du département de la Loire de Pilulaire à globules ou Boulette d'eau.
ZNIEFF terrestre de type II	Plaine du Forez 8200024799	63 057,97	Pays d'étangs caractérisé par une forte originalité de son avifaune. Cohérence de cet ensemble naturel associant étangs, zones humides, boisements et bocages modérément perturbés. Intérêt multifonctionnel de la zone : hydraulique, conservation des populations animales et végétales (étape migratoire, reproduction, alimentation, ...), géologique, archéologique, ...
	Contreforts méridionaux des Monts du Lyonnais	13 507,71	Ensemble diversifié de milieux associant boisements de feuillus, bocages et polyculture, favorables à la présence d'une flore et d'une faune remarquables : Ornithogale penché, Alouette lulu, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Sonneur à ventre jaune, chiroptères, odonates, ... Zone d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces. Maintien des populations d'Ecrevisse à pattes blanches au niveau de certains bassins versants de la zone traduisant leur bon état de conservation.
ZICO	Plaine du Forez RA09	80 213	Voir descriptif ZPS Plaine du Forez

Les ZNIEFF et les ZICO

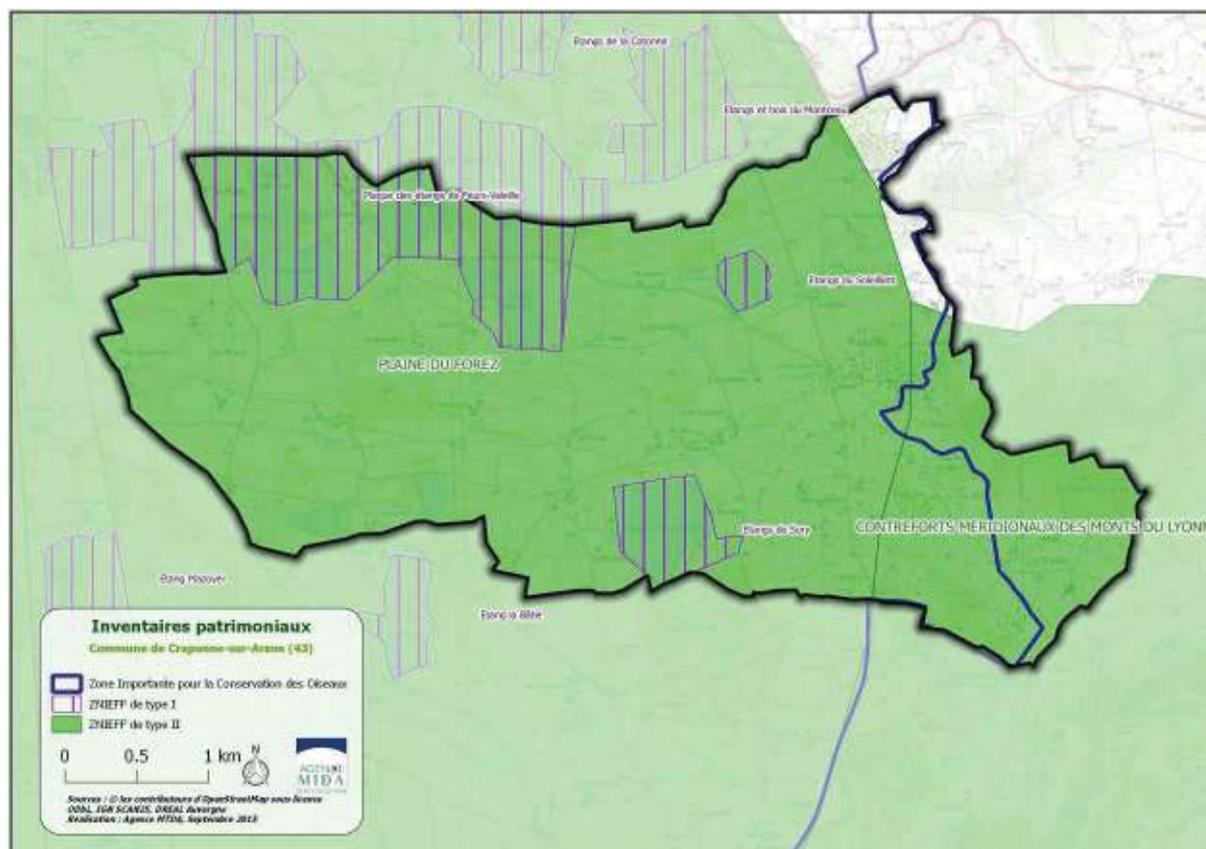
Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Les ZICO ou Zones d'Inventaire pour la Conservation des Oiseaux sont les zones d'inventaire ayant servis, à l'échelle de l'Union Européenne, de base pour la délimitation des sites Natura 2000 de la directive Oiseaux (ZPS).

La commune de Valeille est concernée par six zonages d'inventaire du patrimoine naturel qui occupent la quasi-totalité du territoire communal : trois ZNIEFF de type I, deux ZNIEFF de type II et une ZICO.



Les autres mesures de protection

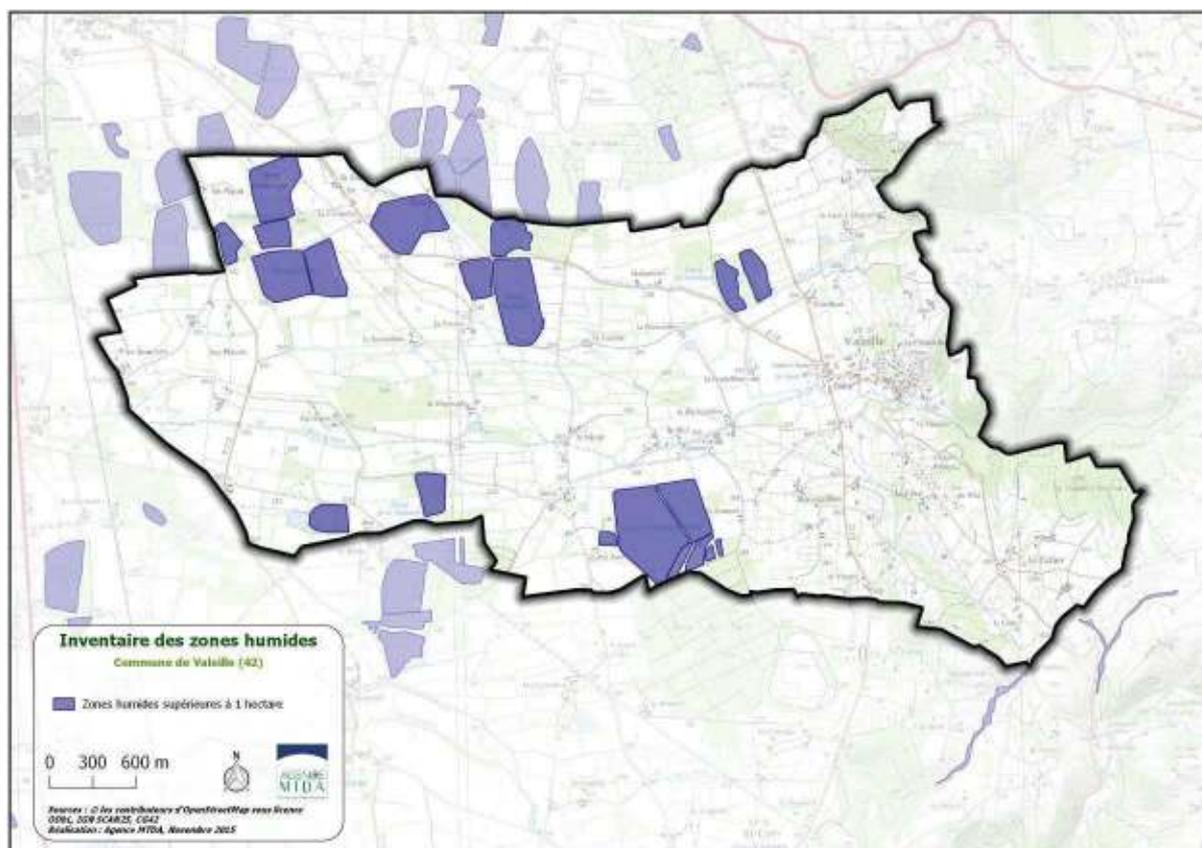
La commune de Valeille n'est concernée par aucun autre périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel.

Signalons que dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Loire, en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Loire et le Syndicat des Etangs du Forez a mis en place un programme « Etangs de la Loire ». Il s'agit d'aider techniquement et financièrement les propriétaires d'étangs à la mise en place d'une gestion conservatoire dans le respect des activités traditionnelles.

1.2 Les zones humides

Un inventaire des zones humides a été mené sous la direction du Département de la Loire, dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes et du Schéma Départemental des Milieux Naturels. Il a été réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et le Bureau d'étude CESAME et validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE en juillet 2015. Le territoire inventorié englobe l'ensemble du département et le périmètre du SAGE soit près de 400 communes pour environ 5 400 km². Seules les zones humides de plus de 1 hectare ont été recensées. Elles sont de différentes natures : des tourbières, des ripisylves, des étangs, des prairies humides...

Sur la commune de Valeille, les zones humides occupent une superficie de 136,76 ha soit 8,33 % du territoire communal. Il s'agit d'étangs et de leurs milieux humides associés.



1.3 Biodiversité communale

La consultation des synthèses communales floristiques et faunistiques de la commune de Valeille nous permet d'avoir un aperçu de la biodiversité connue sur la commune, ce qui en aucun cas ne constitue une liste exhaustive des espèces présentes.

Dans le cadre de cette analyse, nous avons consulté les sources de données suivantes :

- Inventaire National du Patrimoine Naturel¹ : listes communales d'espèces végétales et animales,
- L'observatoire de la biodiversité en Rhône-Alpes – Pôle Flore Habitats² : synthèse communale des espèces végétales observées,
- La base de données CHLORIS^{®3} : synthèse communale des espèces végétales observées,
- Faune-Loire⁴ : portail participatif naturaliste géré par la LPO Loire : atlas communal de la faune.

Les principales espèces à enjeu de conservation mentionnées dans ces synthèses communales sont, pour Valeille, essentiellement liées à la présence de milieux aquatiques et zones humides remarquables :

- Vingt espèces végétales protégées (observations récentes, depuis 1998) dont la Fougère d'eau à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore, quatre espèces protégées au niveau national (Gratiolle officinale, Herbe de Saint-Roch, Grande Douve et Boulette d'eau) et quinze espèces protégées en région Rhône-Alpes ;
- Présence des onze espèces d'oiseaux d'intérêt majeur pour la ZPS « Plaine du Forez »⁵ : l'Aigrette garzette, le Bihoreau gris, le Busard des roseaux, l'Echasse blanche, le Guifette moustac, le Héron pourpré, le Milan noir, l'Oedicnème criard et le Pie-grièche écorcheur dont la nidification était certaine en 2014 ou 2015, le Blongios nain dont la nidification était probable en 2011 et la Sterne pierregarin observée en 2015 ;
- Observation de trois espèces d'insectes à enjeux de conservation : le Leste dryade, odonate menacé en région Rhône-Alpes (EN – en danger sur la liste rouge des odonates de Rhône-Alpes et Dauphiné), la Naïade aux yeux rouges, odonate menacé en région Rhône-Alpes (VU – vulnérable) et le Lucane cerf-volant, coléoptère xylophage inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore ;
- Mentions anciennes du Putois d'Europe (1982) et du Campagnol amphibie (1978).

¹ Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Consulté le 09 novembre 2015

² CBN Alpin / CBN Massif-Central / Région Rhône-Alpes. Observatoire de la biodiversité en Rhône-Alpes – Pôle Flore Habitats. <http://www.pifh.fr>. Consulté le 09 novembre 2015.

³ CBN Massif central 2014. CHLORIS[®]-Web. <http://www.cbnmc.fr/index.php/fr/flore>. Consulté le 09 novembre 2015.

⁴ Faune-Loire – Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Loire. <http://www.faune-loire.org>. Consulté le 09 novembre 2015.

⁵ D'après Mosaïque Environnement / DDEA Loire. Document d'objectif Natura 2000 « oiseaux » de la Paine du Forez. 2009. 314 pages.

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

A noter la présence de plusieurs espèces invasives : Ragondin, Rat musqué, Vergerette du Canada, Vigne-vierge commune, Renouée de Bohême, Robinier faux-acacia... Il s'agit d'espèces d'origine exotique (c'est-à-dire introduite par l'homme de façon volontaire ou involontaire en dehors de leur aire de répartition naturelle) présentant un caractère envahissant avéré ou potentiel. Les principaux impacts liés à la prolifération de ces espèces vont concerner l'environnement (effets sur le fonctionnement des écosystèmes, altération des communautés végétales, hybridation...), la santé (allergies ou brûlures liées à certaines espèces), l'agriculture (contamination des récoltes, toxicité pour les animaux d'élevage, ...) et le tourisme (banalisation des paysages, gêne pour les déplacements, ...).



De gauche à droite : Marsilea quadrifolia⁶, Echasse blanche⁷ et Leste dryade⁸

⁶ Auteur : Liliane Roubaudi (Tela Botanica - <http://www.tela-botanica.org>)

⁷ Auteur : Shah Jahan (Wikipedia - <https://fr.wikipedia.org>)

⁸ Auteur : Viridiflavus (Wikipedia - <https://fr.wikipedia.org>)

2. Continuités écologiques

2.1 Contexte réglementaire

Le concept de Trame Verte et Bleue (TVB) est issu des lois portant engagement national pour l'environnement dites lois Grenelle de 2007 et 2010.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État (donc les PLU) doivent prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique.

Plus particulièrement la région Rhône-Alpes a pris l'initiative d'élaboration son SRCE : dans ce cadre, l'état et le conseil régional se sont engagés, depuis juillet 2011, dans la réalisation d'un pré diagnostic des continuités écologiques sur l'ensemble de la région, avec l'assistance technique du réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (URBA3). Le schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.

2.2 Présentation : objectif et rôle de La TVB

La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire...En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre service à l'homme.

Plus précisément, la Trame Verte et Bleue vise à :

- la diminution de la fragmentation et de la vulnérabilité des écosystèmes et des habitats naturels et semi-naturels, et la préservation de leur capacité d'adaptation,
- l'identification et la liaison des espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- la facilitation des échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces,
- la prise en compte de la biologie des espèces migratrices,
- la possibilité de déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique,
- l'atteinte ou la conservation du bon état écologique ou du bon potentiel des masses d'eau superficielles,
- l'amélioration de la qualité et la diversité des paysages.

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Comme son nom l'indique, la trame verte et bleue est constituée de deux composantes, une composante verte et une composante bleue.

La composante verte comprend :

- des espaces naturels présentant un intérêt écologique,
- des espaces concernés par certaines parties du code de l'Environnement,
- les corridors écologiques (espaces naturels ou semi-naturels, formations végétales linéaires ou ponctuelles) permettant de relier ces espaces,
- des surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées dans certaines parties du code de l'Environnement.

La composante bleue comprend :

- les cours d'eau, des parties de cours d'eau ou canaux figurant sur des listes établies conformément à certaines dispositions du code de l'Environnement,
- tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation d'objectifs définis dans le code de l'Environnement,
- mais aussi des cours d'eau, des parties de cours d'eau, des canaux et des zones humides importants pour la préservation de la biodiversité mais non visés par ces dispositions.

La TVB, à l'échelle communale permet ensuite de s'imbriquer dans le réseau national.

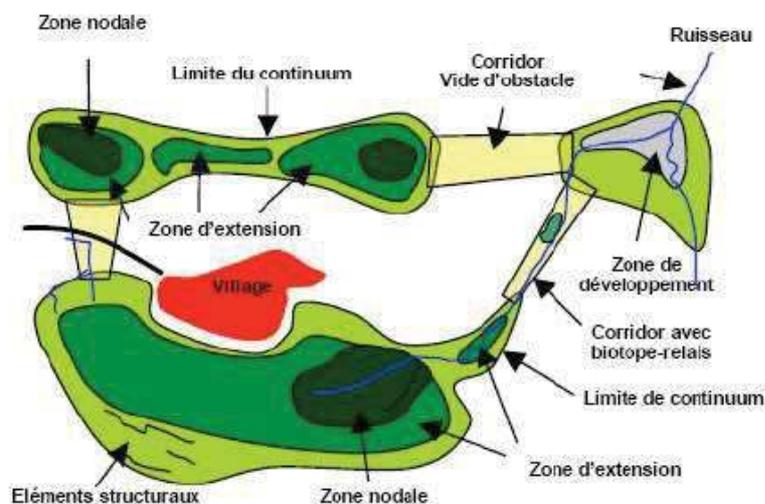
La démarche d'élaboration de la Trame Verte et Bleue s'effectue en plusieurs temps.

Il faut en effet, d'abord connaître les espèces faunistiques ou floristiques susceptibles d'être concernées par une telle démarche de conservation et de protection, puis leurs milieux de vie et de développement préférentiels, pour enfin déterminer les différentes liaisons qui permettent de relier ces milieux.

2.3 Définitions

Ce concept dispose de terminologies qui lui sont propre. C'est pourquoi afin de faciliter sa compréhension, une brève présentation de ces termes, présentés par ailleurs dans le schéma suivant, s'avère utile et nécessaire.

Schéma présentant plusieurs modèles de continuités écologiques, donc de future trame verte et bleue. (Source : DREAL)



Zone nodale = réservoir de biodiversité : C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

réunies. Également nommés « cœurs de nature », ce sont les zones vitales où les individus réalisent la plupart de leur cycle (reproduction, alimentation, repos, etc.), ces zones pouvant éventuellement être éloignées les unes des autres pour certaines espèces.

Zone d'extension : il s'agit de zones, situées à proximité des zones nodales, où les espèces peuvent encore se déplacer et se développer facilement, mais où leur présence sera moins avérée

Corridor écologique : il s'agit de cheminements, de liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...), donc de favoriser la connectivité du paysage.

Continuité écologique : elle correspond à l'ensemble des réservoirs (ou continuums) et des corridors écologiques qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder à ces réservoirs.

La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relie.

2.4 Prise en compte du SRCE Rhône-Alpes

Le SRCE Rhône-Alpes classe en réservoir de biodiversité l'ensemble de la partie Ouest de la commune jusqu'à la route RD10.

L'Est de la commune au-delà de la RD10 est classé en espaces perméables terrestres avec une perméabilité moyenne à forte. Les espaces à proximité des cours d'eau du Garollet, du ruisseau du Monceau et Soleillant sont également classés en espaces perméables liés aux milieux aquatiques.

La commune fait partie de la zone à enjeux numéro 10 du SRCE intitulée « Vallée de la Loire Forézienne » pour le maintien et/ou la restauration d'une Trame Verte et Bleue fonctionnelle en secteurs à dominante agricole. L'objectif est de faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles.



La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

-  - Objectif associé : à préserver
-  - Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

-  - Objectif associé : à remettre en bon état
Lac Lévain, La Bourget du Lac, Aiguallens, Lac de Poléstrin
- Objectif associé : à préserver
Lac d'Anney

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

-  Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

-  Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Espaces perméables terrestres^{*} : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

-  Perméabilité forte
-  Perméabilité moyenne
-  Espaces perméables liés aux milieux aquatiques⁺

* constatés à partir des données de proximité écologiques RERA. (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

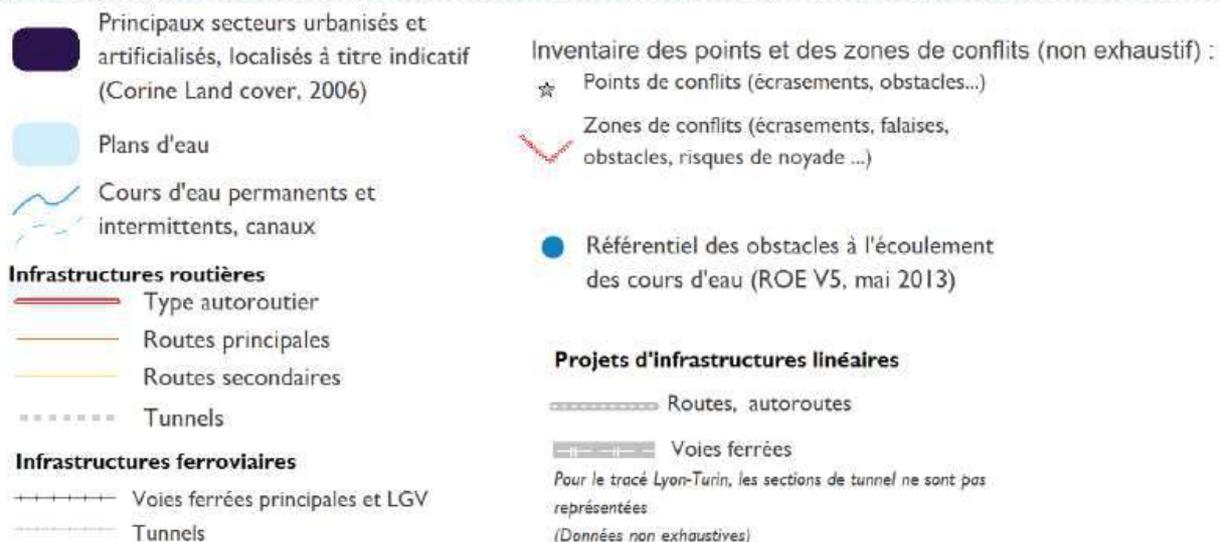
La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

Réservoirs de biodiversité :

-  Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

- | Fuseaux | Axes | Objectif associé : |
|---|--|--------------------------|
|  |  | - à préserver |
|  |  | - à remettre en bon état |



Extrait SRCE Rhône-Alpes

2.5 Prise en compte de La TVB du SCoT Sud Loire

Le SCOT Sud Loire a été approuvé le 19 décembre 2013. Dans son DOO, « IDENTIFIER, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE PAR LA MISE EN OEUVRE D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE SUD LOIRE », le SCOT précise des objectifs de préservation et de valorisation de la biodiversité du territoire.

La communauté de communes Forez Est à laquelle Valeille adhère n'est rentrée dans le SCoT que récemment et la cartographie de la TVB du SCoT sur la commune ne sera disponible qu'une fois le SCoT révisé (il est entré en révision le 29 mars 2018).

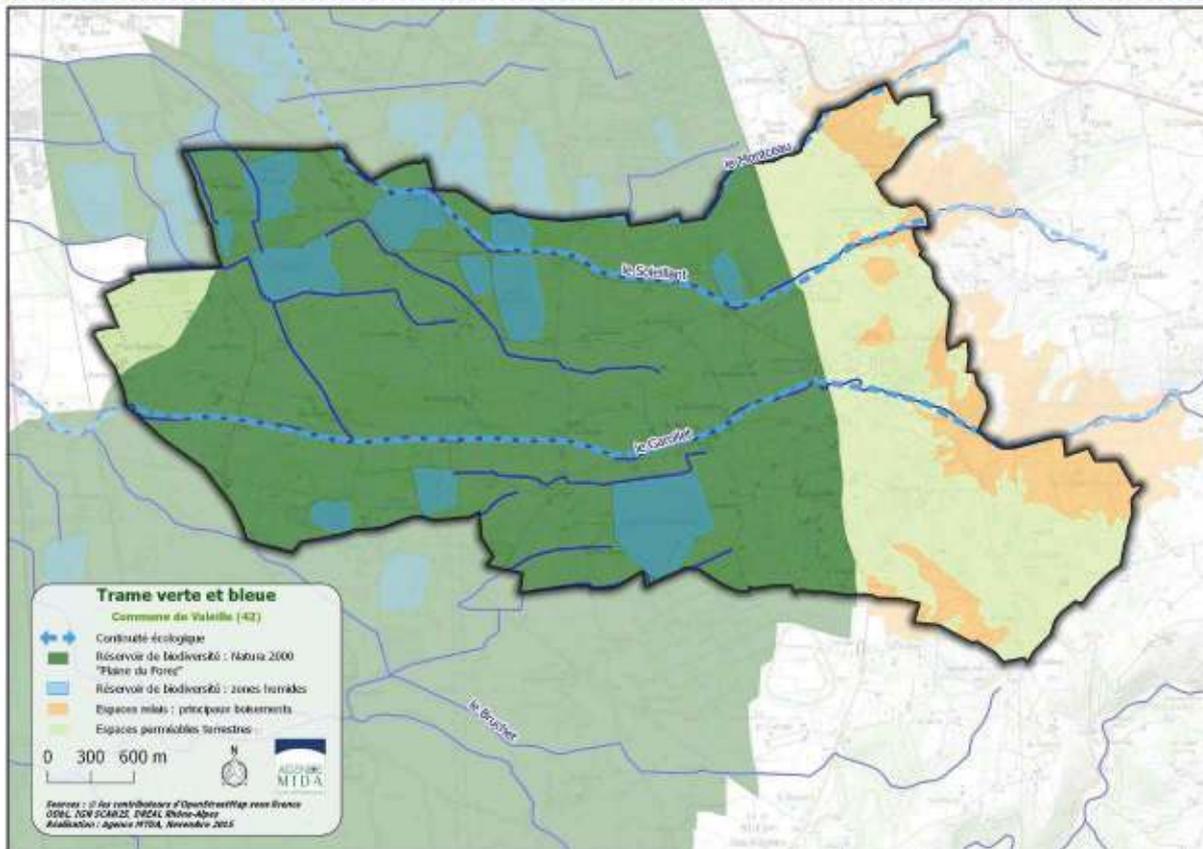
2.6 Réseau écoloLogique communal

Les connaissances supra-communales ainsi que l'analyse du territoire ont permis d'aboutir à la carte de la trame verte et bleue communale suivante.

Ce réseau écologique se base sur :

- Zone Natura 2000 de la Plaine
- Les zones humides des étangs
- Les cours d'eau dont principalement le Montceau, le Soleillant et la Garollet qui représentent des continuités écologiques importantes
- Des espaces agricoles, naturels et forestiers relais

En plus de ces espaces, le réseau bocager représente d'importantes continuités au sein de la Plaine. Il n'y a pas d'inventaire précis des haies de la commune.



Grille de synthèse et scénario tendanciel

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Une commune appartenant à deux grands ensembles fonctionnels que sont la Plaine du Forez et les contreforts méridionaux des Monts du Lyonnais La Plaine : un espace naturel remarquable notamment les zones humides (site Natura 2000, ZNIEFF)	↘ ↗	Pas de pression urbaine directe mais des évolutions agricoles pouvant tendre à une fragilisation de la mosaïque de milieux Un réservoir déjà protégé par un zonage Natura 2000
+	Un réservoir de biodiversité inscrit au SRCE Rhône-Alpes		
+	Observation récente de certaines des espèces ciblées par ces périmètres d'inventaire et de protection	↗	Une amélioration de la situation du fait de la mise en œuvre de mesures dans le cadre de Natura 2000 et de la politique ENS du département
+	Des continuités écologiques : cours d'eau et réseau de haies	↗ ↘	Le futur PLU : une opportunité pour protéger ces continuités Un réseau de haies subissant les évolutions des pratiques agricoles
-	La présence avérée d'espèces invasives	↘	Pas ou peu d'actions et difficultés pour lutter contre l'expansion de certaines espèces

LES ENJEUX

- ✓ Préserver la Plaine, ensemble remarquable et notamment les étangs et les milieux humides qui les entourent avec la présence notamment d'une avifaune et d'une flore remarquables
- ✓ Conserver la diversité de la mosaïque de milieux : étangs, zones humides, boisements, bocages, polyculture
- ✓ Prendre en compte les milieux identifiés en tant que réservoirs de biodiversité ou corridor biologique notamment les cours d'eau et les haies
- ✓ Assurer la préservation des éléments de nature ordinaire garants de la cohérence du territoire
- ✓ Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes

Ressources natureLLes

1. Ressource en eau

1.1 Alimentation en eau potable

A. Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier

La commune de Valeille compte 696 habitants au recensement en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

Elle a transféré sa compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier qui regroupe en 2017 46 communes du département du Rhône et 27 communes du département de la Loire avec une population desservie de 78 644 habitants (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013.)

Le service d'alimentation en eau potable est exploité en affermage par la société SUEZ (ex Lyonnaise des eaux) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2010 pour une durée de 12 ans (échéance le 31 mars 2022).

Le Syndicat compte 33 879 abonnés en 2017 dont 272 sur la commune de Valeille.

B. Production et qualité

La ressource du syndicat est constituée d'un champ captant en nappe alluviale du Rhône, situé à Grigny dans l'Île du Grand Gravier. La capacité de production est de 32 000m³/j.

Le syndicat dispose de plusieurs conventions d'import/export et plusieurs conventions d'export avec les collectivités voisines (Balbigny, Chazelles sur Lyon, St Galmier ...).

En 2017, le syndicat a importé 38 121 m³ d'eau et produit 5 708 155 m³.

En 2017, le taux de conformité bactériologique était de 99.2 % et celui des analyses physico-chimiques de 100%.

C. Réseau de distribution

Le linéaire de réseau du syndicat hors branchements est de 2 104 km en 2017.

Le rendement du réseau est de 72.9 % en 2013.

D. Principales problématiques liées à l'eau

Du fait de la vulnérabilité de la production à une pollution du fleuve (alimentation à 80% par la nappe d'accompagnement du Rhône et à 20% par la nappe du versant), la sécurisation de l'alimentation du Syndicat a été recherchée, d'une part par la mise en place d'une station d'alerte sur le fleuve et, d'autre part, par la création de deux interconnexions apportant une sécurisation de ressource mutuelle, avec les syndicats Rhône Sud et Saône Turdine, conventionnée à hauteur de 7000 m³/j.

1.2 Documents de gestion de l'eau

Dans le domaine de l'eau potable, le Département de la Loire a réalisé un schéma départemental d'alimentation en eau potable en 1999. Celui-ci a été mis à jour en 2007 pour prendre notamment en compte les conséquences de la sécheresse de 2003, puis réactualisé en 2010 pour prendre en compte :

- le Grenelle de l'environnement (gestion économe de l'eau et de l'espace),
- la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (débits minimum biologiques),
- les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins versants Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse,
- le projet de SAGE Loire en Rhône Alpes (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- l'évolution de l'intercommunalité.

Ce schéma a mis en avant 2 grands enjeux : la nécessité d'assurer une alimentation en eau pour l'ensemble des usagers en quantité suffisante et présentant une qualité conforme aux normes de distribution.

Il relève les caractéristiques suivantes pour le secteur du Centre Loire auquel appartient Valeille :

- Des insuffisances des capacités de ressources internes durant la sécheresse de 2003
- Un risque de déséquilibre important entre besoins et ressources
- Alimentation d'une partie du secteur par une ressource extra-départementale
- Vulnérabilité de la ressource (ex : crues de la Loire à Feurs)
- Demande importante d'eau potable pour l'élevage (abreuvoirs)

Le secteur doit donc mettre en adéquation son développement avec sa capacité de mobilisation de nouvelles ressources. Il est également nécessaire d'optimiser la gestion des infrastructures.

2 Énergies renouvelables

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe toutes les communes de la Loire (327), 37 structures intercommunales et le Conseil départemental.

Ces collectivités confient au SIEL la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux. Le syndicat est ainsi propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz situés sur son territoire. La gestion courante de ces services publics est déléguée à ERDF et GRDF.

Le SIEL a créé la SEM'Soleil : Société d'Économie Mixte Solidarité Énergies Innovation Loire. L'objectif de Sem'soleil est de faciliter un développement raisonné des énergies renouvelables sur le territoire tout en garantissant un suivi et un contrôle par les collectivités locales.

Il recense sur Valeille :

- Un ou des générateurs photovoltaïques d'une puissance totale de 2 KiloWatt crête (kWc)
- Aucune chaufferie bois

Le SIEL développe les potentialités départementales suivantes :

Bois-énergie

Le bois est une énergie renouvelable, neutre pour l'effet de serre car le CO₂ rejeté lors de sa combustion est naturellement absorbé par la croissance des arbres.

La Loire est un département très boisé (26 % de sa surface), principalement dans 3 zones géographiques : le plateau et les Monts du Forez, ainsi que le massif du Pilat.

Solaire thermique et photovoltaïque

Dans les bâtiments publics, l'énergie solaire est utilisée sous deux formes principales :

- en chaleur (on parle de "solaire thermique"),
- en électricité (on parle de "solaire photovoltaïque").

L'énergie solaire thermique résulte de l'utilisation de capteurs qui transforment l'énergie du rayonnement solaire en chaleur, véhiculée par de l'eau. Ce principe peut fournir de l'eau chaude sanitaire (chauffe-eau solaire), ou contribuer au chauffage d'un bâtiment (plancher chauffant ou système à accumulation).

Le solaire photovoltaïque était majoritairement utilisé pour l'alimentation électrique de sites isolés. Depuis quelques années, les installations sont raccordées au réseau de distribution et ont donc l'opportunité de vendre leur production à EDF avec un tarif garanti durant 20 ans.

Hydroélectricité et éolien

Dans la Loire, le principal gisement pour le développement de l'hydroélectricité consiste en la réhabilitation d'anciennes turbines (industrie textile, passementerie, moulin,...). Les projets sont donc rares et souvent coûteux.

Rapport de présentation

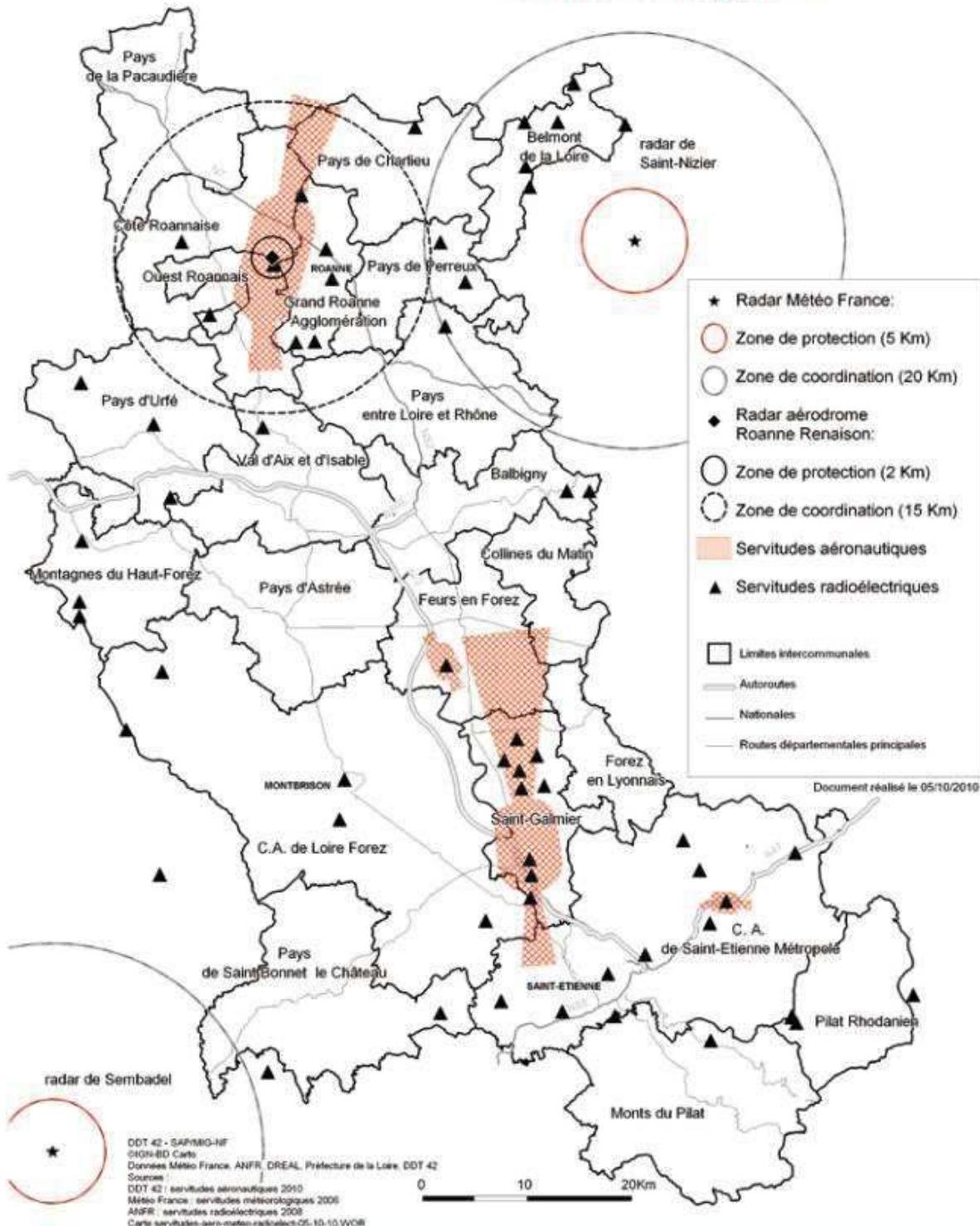
Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Il n'y a pour l'heure pas de grandes éoliennes dans la Loire. Suite au développement de projets éoliens dans les zones les plus propices en France (côtes méditerranéenne et atlantique) les promoteurs s'intéressent à des territoires comme la Loire.

La commune de Valeille comporte d'importantes contraintes pour le développement du grand éolien qui en font une zone exclue de développement de cette énergie renouvelable. Le Schéma éolien de la Loire (2010) recense :

- Totalité de la commune concernée par la servitude aéronautique liée à l'aéroport de St Etienne-Bouthéon
- Zone Natura 2000 et ZNIEFF

Les contraintes aéronautiques, radioélectriques et météorologiques



3 Aucune carrière Localisée sur La commune

Aucune carrière n'est localisée sur le territoire communal.

4 Grille de synthèse et scénario tendanciel

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
-	Réseau d'alimentation en eau potable : un rendement global de 72.9 % en 2017.	↗	Des travaux en continu pour améliorer cette performance
-	Une ressource en eau vulnérable, un décalage entre les besoins et les ressources mobilisables	↗	Une sécurisation de l'alimentation du Syndicat recherchée
+	Un potentiel de développement du Bois énergie et du solaire, ses installations photovoltaïques présentes	↗	Un potentiel à exploiter, un appui du SIEL
-	De fortes contraintes, une commune ne pouvant pas développer le grand éolien		
+	Pas de carrière localisée sur la commune	↗	Pas de projet de création d'une carrière

LES ENJEUX

- ✓ Adapter le développement urbain de la commune à la ressource en eau
- ✓ Favoriser les projets de sécurisation et d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable
- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables, en cohérence avec l'identité paysagère et patrimoniale de la commune

Risques naturels et technologiques

1. Risques naturels

La loi n° 87-565 du 25 juillet 1987 relative à la sécurité civile et à la prévention des risques, par son article 22 est venue compléter le code de l'urbanisme en insérant dans plusieurs de ses articles la prise en compte des risques naturels (L.121-10, L.122-1, L.123-1, R.123-18,...).

Outre les procédures particulières qui pouvaient être mise en œuvre jusqu'à la mise en place des Plans de Prévention des Risques, les documents de planification locale doivent prendre en compte les risques naturels et technologiques prévisibles existants sur leur territoire.

Ceux-ci sont d'ordre très divers regroupant à la fois les risques d'inondation, d'érosion, d'incendie, d'éboulement, d'affaissement que peuvent subir les constructions existantes ou que l'édification de nouveaux bâtiments est susceptible de provoquer voire d'aggraver.

Pour la commune de Valeille, le dossier départemental des risques majeurs recense les risques naturels suivants :

- Séisme Zone de sismicité : 2
- Aléa retrait-gonflement des argiles
- Radon

La commune a fait l'objet des arrêtés suivants portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Inondations et coulées de boue	17/05/1983	17/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	20/07/2003	20/07/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	01/11/2008	02/11/2008	24/12/2008	31/12/2008

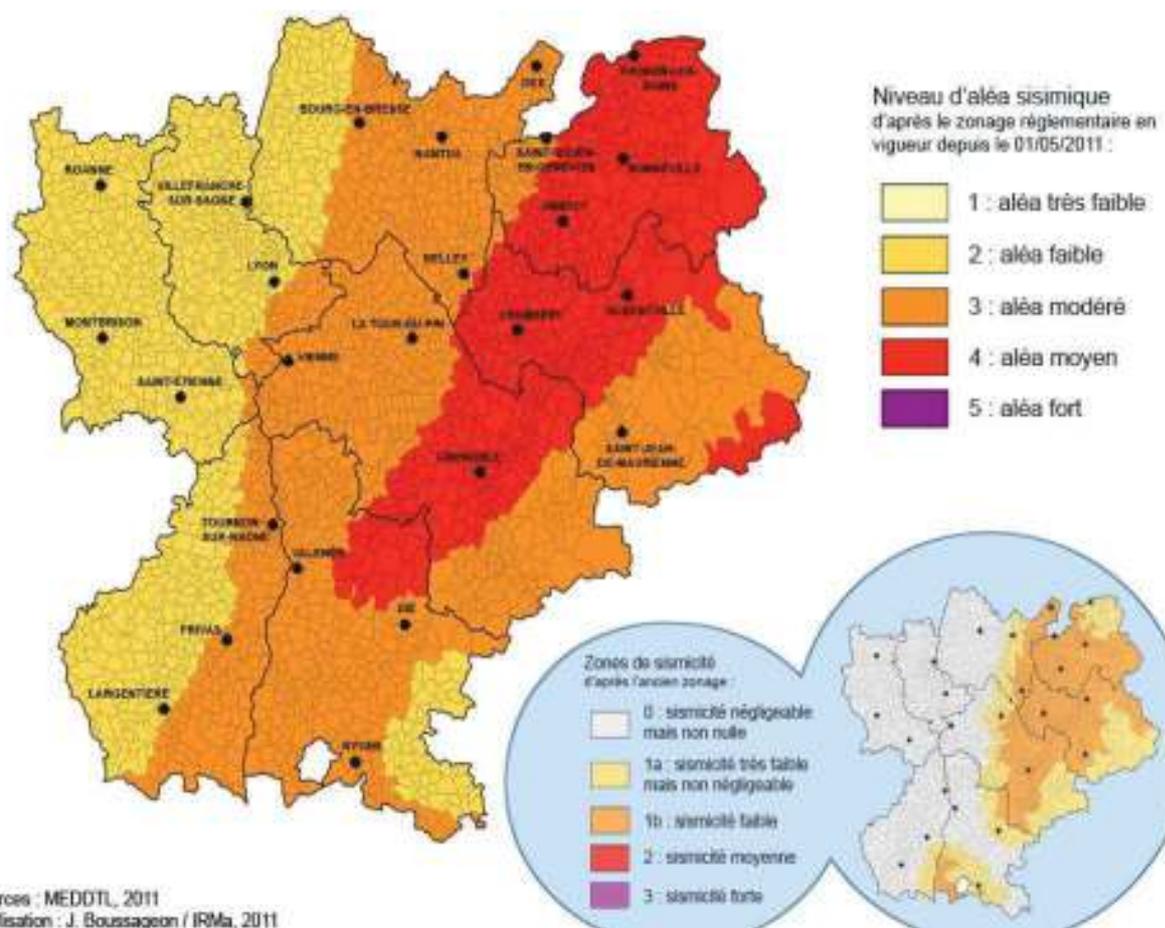
Liste des états de catastrophe naturelle sur la commune de Valeille (Source : prim.net)

1.1 Un risque sismique faible

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en charge de l'écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1^{er} mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible
- Zone 2 = Faible sismicité
- Zone 3 = Sismicité modérée
- Zone 4 = Sismicité moyenne
- Zone 5 = Sismicité forte



Sources : MEDDTL, 2011
Réalisation : J. Boussageon / IRMA, 2011

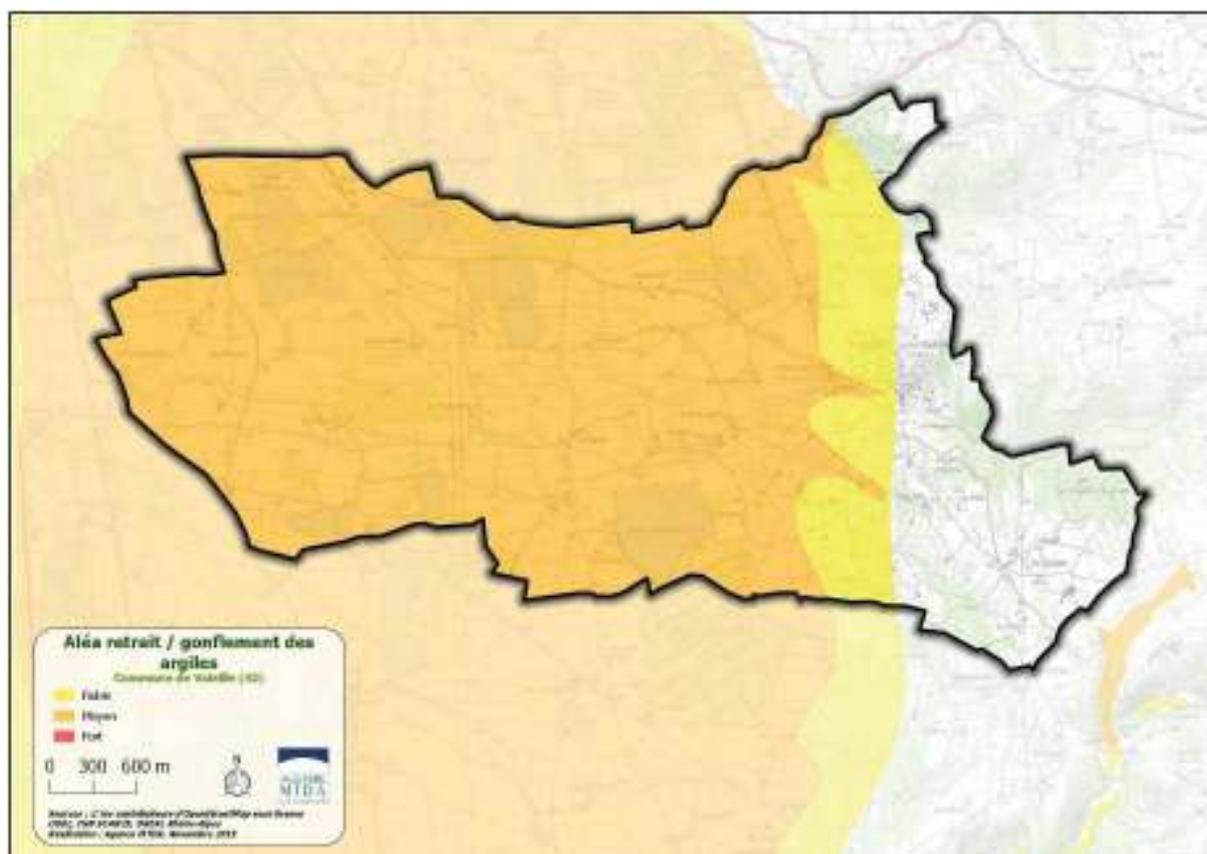
La commune de Valeille est soumise au risque séisme. L'ensemble du territoire communal est classée zone de sismicité de niveau 2 « Aléa faible ».

1.2 Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à fort

Les mouvements de terrain recouvrent des formes très diverses qui résultent de la multiplicité des mécanismes initiateurs (érosion, dissolution, déformation et rupture sous charge statique ou dynamique). On peut ainsi distinguer :

- l'aléa retrait-gonflement des argiles
- le risque de vide souterrain ou « risque carrière »
- les coulées boueuses ou torrentielles

Une grande partie Ouest de la commune de Valeille est classée en aléa moyen et une bande en pied de coteau est classée en aléa faible.



Le retrait par dessiccation des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface du sol (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales. La lenteur et la faible amplitude des déformations rendent ces phénomènes sans danger pour l'homme, mais les dégâts aux constructions individuelles et ouvrages fondés superficiellement peuvent être très importants en cas de tassements différentiels.

Les zones concernées par l'aléa retrait-gonflement sont constructibles mais en observant des prescriptions.

1.3 Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques. L'exposition au radon est reconnue comme cancérigène avéré pour l'homme et est associée de manière significative à la survenue de cancer du poumon.

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, 5 départements sont plus particulièrement concernés : la Loire, l'Ardèche, le Rhône, l'Isère, et la Savoie. C'est pourquoi, ils ont été classés comme prioritaires pour la prévention du risque radon dans les lieux ouverts au public.

La commune de Valeille est classée en totalité en potentiel moyen ou élevé.

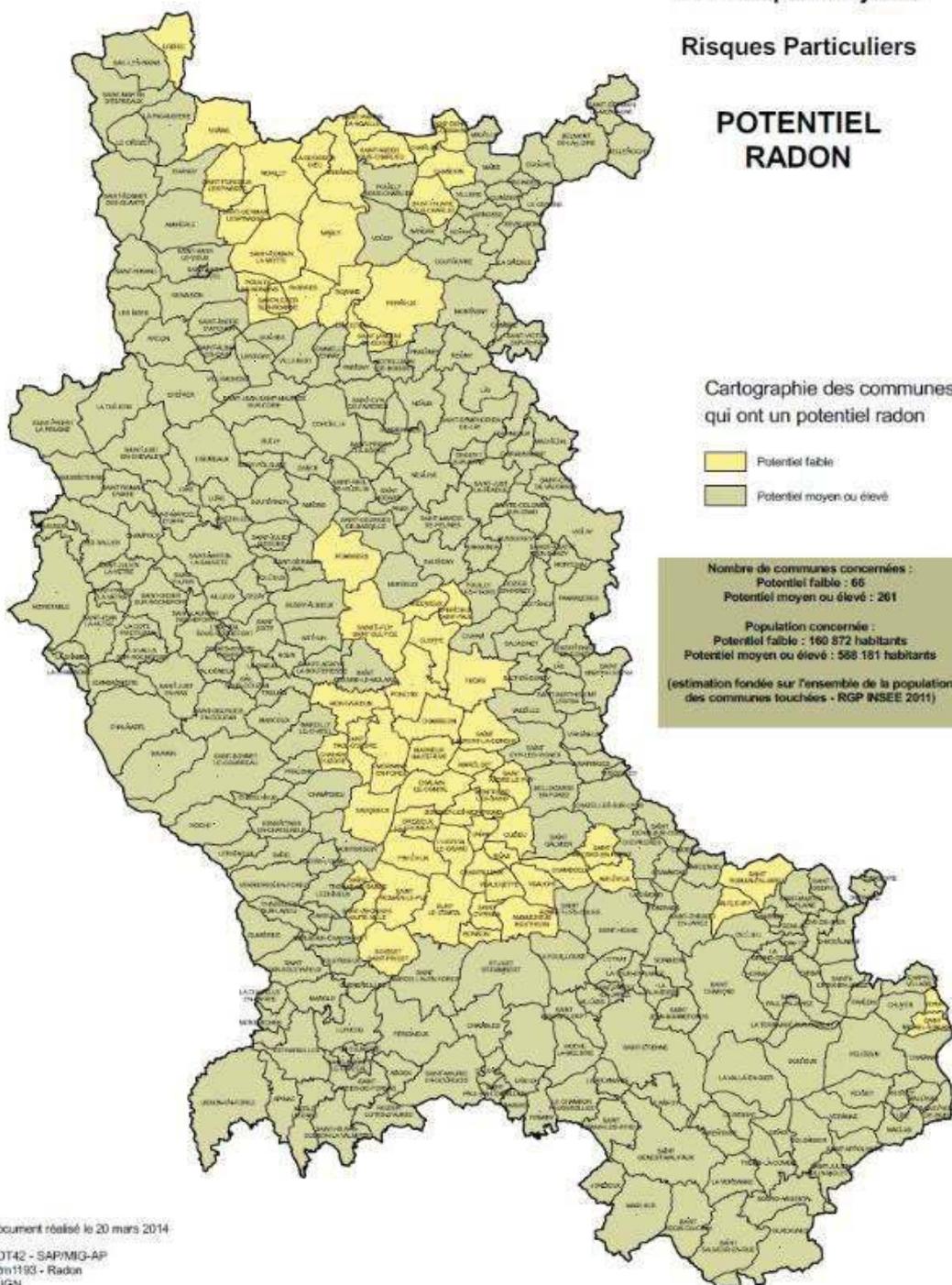


Département de la Loire

Les Risques Majeurs

Risques Particuliers

POTENTIEL RADON



Plusieurs méthodes existent pour diminuer la concentration en radon dans un bâtiment. Elles visent à mettre en place « une barrière » contre le radon ou à évacuer l'air vicié en radon. La plupart des mesures sont simples et peu coûteuses, comme par exemple assurer une étanchéité de la dalle de sol, obturer les fissures, aérer régulièrement... et permettent de faire diminuer le taux de radon dans le local.

2 Un unique risque technologique : élevage de porcs

Pour la commune de Valeille, le dossier départemental des risques majeurs ne recense aucun risque technologique qu'il s'agisse de transport de matière dangereuse ou alors d'un risque industriel. Cependant la base de données des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), localise un site sur la commune.

2.1 Un risque de Transport de Matière Dangereuse inexistant

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité ...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Tous les jours, une grande variété de marchandises dangereuses est transportée dans le monde, dont la majeure partie (80%) est destinée à des usages industriels. Ces matières peuvent être transportées sous forme liquide (ex : chlore, propane, soude...) ou solide (ex : explosifs, nitrate d'ammonium...). Ces substances ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

La commune de Valeille n'est pas concernée par le risque de Transport de matières dangereuses.

2.2 Risques industriels : un élevage de porcs classé

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est classée Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

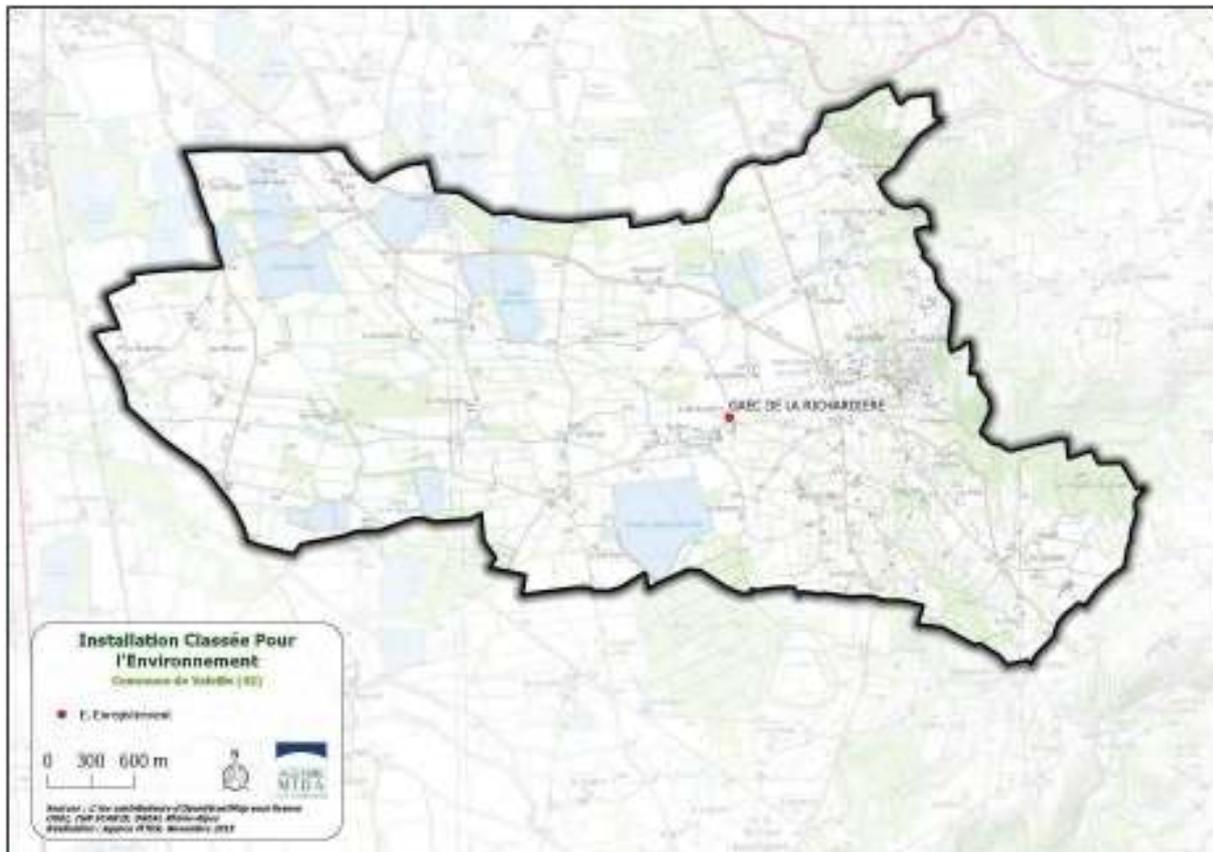
Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés. Il existe 4 régimes :

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.
- **Enregistrement** : pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues (stations-service, entrepôts...), un régime d'autorisation simplifiée, ou régime dit d'enregistrement, a été créé en 2009.
- **Autorisation avec servitudes (AS)** : Ce sont les installations qui peuvent présenter des risques majeurs, et sont issues de la transcription de la directive SEVESO (Seuil haut ou seuil bas).

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

D'après la base des installations classées, la commune de Valeille compte un ICPE : élevage de porcs de la Richardière. Ce site est soumis au régime d'enregistrement uniquement.



3 Grille de synthèse et scénario tendanciel

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Un risque sismique faible	↗	Un risque n'impactant pas le développement de la commune
-	Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen	↗	Des zones constructibles mais des prescriptions à observer
-	Un potentiel radon moyen à élevé	↗	Plusieurs méthodes existent pour diminuer la concentration en radon dans un bâtiment
+	Un unique site de risque technologique : élevage de porcs	↗	Une activité agricole encadrée éloignée du bourg et relativement isolée

LES ENJEUX

- ✓ Favoriser le respect des prescriptions de construction dans les futurs projets
- ✓ Prendre en compte l'activité agricole d'élevage de porcs de la Richardière : nuisances et risques
- ✓ Anticiper tout nouveau risque dans le projet de développement de la commune

PoLLutions et nuisances

1. Qualité des eaux

1.1 Assainissement collectif : en régie

La Commune exerce la compétence assainissement en régie directe et gère la collecte et le traitement des eaux usées. Valeille dispose d'un réseau supposé séparatif (Source : DDT, servie Eau).

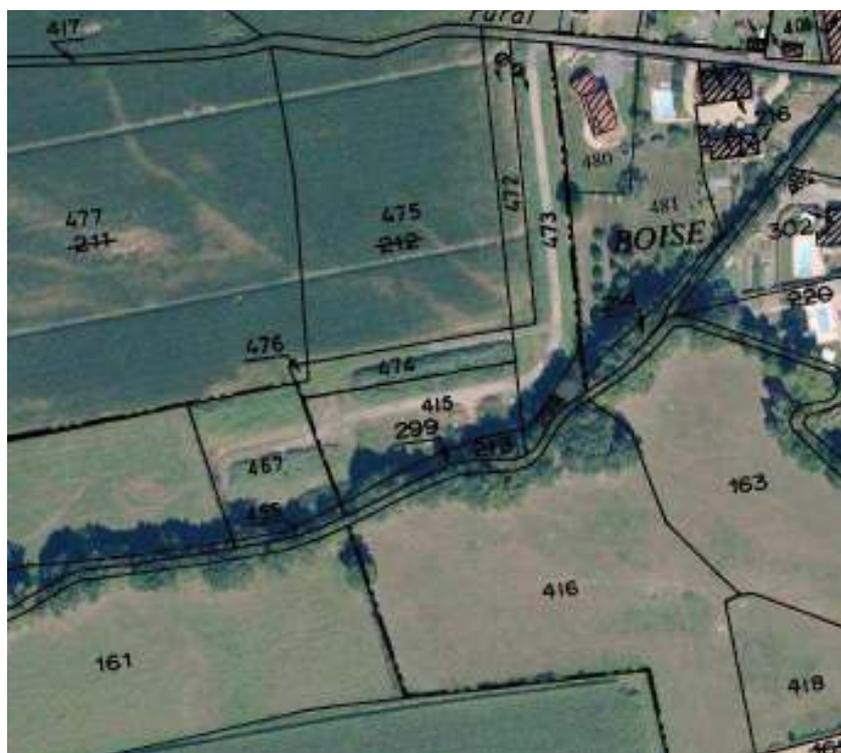
La Commune dispose d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux 2 étages verticaux, d'une capacité de 380EH. Elle a été créée en 2003.

Le nombre d'abonnés raccordés est de 117 soit environ 292 habitants (ratio 2,5 habitants / abonné) ce qui représente environ 77% de sa charge nominale.

Un lotissement est en cours de raccordement (7 lots) et la commune a renoncé au raccordement du village de la Côte (30 à 35 abonnés).

L'unité de traitement est régulièrement soumise à des surcharges hydrauliques liées à une grande sensibilité du réseau à la pluviométrie.

Le milieu récepteur des eaux usées collectées est le Garollet.



Vue aérienne de la station d'épuration (Source : Geoportail)

1.2 Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif désigne par défaut tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration des eaux domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Dans un souci de préservation de la qualité de l'eau et de la salubrité publique, la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 a imposé aux communes ou intercommunalités de constituer un service public de contrôle des installations d'ANC avant le 31/12/2005.

L'assainissement non collectif est géré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy.

Les résultats des diagnostics SPANC réalisés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 9 décembre 2015 sur la commune de Valeille sont :

- 12 contrôles de type « Diagnostics » réalisés dont 8 conformes et 4 non conformes
- 117 contrôles de type « Fonctionnement » réalisés dont 2 conformes et 115 non conformes
- 6 contrôles de type « réalisation » (nouvelle installation) réalisés en totalité conformes

Il faut noter que L'Agence de l'Eau Loire Bretagne alloue une subvention de 50% d'un montant maximal 8 000 €TTC pour les mises aux normes des installations présentant un danger sanitaire.

1.3 L'assainissement pluvial

La commune n'a pas établi le zonage d'assainissement pluvial prescrit en application de la Loi sur l'Eau de 1992 et transcrites dans l'article L 222-4-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes précise que pour les communes classées dans les secteurs de plaine et dans le secteur des coteaux urbanisés en amont des zones urbaines et la zone d'influence de la future A89 (Bassin Versant du Bernand, Hauts Bassin Versant du Gand, de la Loire et affluents rive droite de la Loire dans ce secteur) : les débits de fuite dans le milieu naturel et les réseaux seront limités à 5l/s/ha.

2. Gestion des déchets

2.1 Gestion des déchets ménagers et assimilés

A. Un plan régional

Le plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD Rhône-Alpes) a été approuvé lors de la délibération n°10.08.639 du conseil régional Rhône-Alpes en sa réunion des 21 et 22 octobre 2010.

5 grandes orientations ont été définies :

- 1- Prévenir la production de déchets dangereux et réduire leur nocivité afin de minimiser les impacts environnementaux et sanitaires
- 2- Améliorer la collecte et le captage des déchets dangereux diffus afin de mieux maîtriser les flux et diminuer les risques de gestion non contrôlée
- 3- Favoriser la valorisation (matière énergétique) des déchets dangereux afin de maximiser les gains environnementaux, économiques et sociaux, liés à leur traitement
- 4- Optimiser le regroupement des déchets dangereux et réduire les distances parcourues, en incitant à une gestion de proximité
- 5- Privilégier les modes de transports alternatifs afin de réduire les impacts et les risques liés au transport routier

B. Les plans départementaux

Le Département de la Loire détient la compétence de planification des déchets. Elle définit pour cela les grandes orientations de notre territoire. Objectif : réduire la production de déchets et favoriser le recyclage.

La planification des déchets se matérialise par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux d'une part et par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus du BTP d'autre part. Ces deux documents sont encadrés par le code de l'Environnement et permettent d'identifier les besoins en matière de traitement des déchets, d'anticiper le besoin en exutoires sur nos territoires et de préserver les ressources naturelles.

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

En 2012 dans la Loire :

- 1,2 million de tonnes de déchets non dangereux
- 395 000 tonnes de déchets produits par les ménages
- 528 kg de déchets par habitant (moyenne nationale en 2011 : 590kg/hab/an)

Depuis les lois issues du Grenelle de l'Environnement, la notion de prévention de la production des déchets est devenue une base essentielle des plans départementaux. Des grandes orientations

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

nationales, comme la réduction du gaspillage alimentaire ou la réparation et le réemploi des produits, sont reprises par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets.

La prévention de la production de déchets concerne aussi les entreprises encouragées à se tourner vers l'éco-conception. Celle-ci permet de réduire les déchets au cours du processus de fabrication et de limiter les déchets que le produit lui-même pourrait produire une fois consommé. Des objectifs en matière de collecte sélective ou d'accueil des déchets en déchèterie sont aussi identifiés par ce document.

La réduction des ordures ménagères (notre poubelle grise) est une des principales ambitions de ce plan départemental.

Aucune installation de stockage, d'incinération et de maturation de mâchefers n'est localisée sur ou à proximité de la commune de Valeille. La plus proche est une installation de stockage située à St Etienne.

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP

Dans la Loire, le secteur du bâtiment et des travaux publics génère annuellement près de 2,5 millions de tonnes de déchets. Ces déchets sont de trois types : non dangereux, inertes ou dangereux. Ils doivent être gérés dans le respect de l'environnement et de la santé publique.

L'enjeu est donc de réduire leur production, de diminuer leur dangerosité, les traiter au plus près de leur lieu de production, assurer l'information et la participation du public et des professionnels.

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP constitue pour cela un levier important et ambitieux. Grâce à un travail collaboratif et une concertation avec les parties prenantes du Département, il fixe des objectifs qui vont permettre de favoriser une gestion responsable des déchets de chantier. Le plan sera ainsi relayé sur l'ensemble de notre territoire. Une de ses ambitions est de proposer des solutions de traitement au plus près de la production des déchets de chantier, mais aussi de réduire les dépôts sauvages et les pratiques non réglementaires, et d'améliorer le recyclage.

Dans cette perspective, le Département de la Loire a mis en place un certain nombre d'actions, comme la convention d'engagement volontaire pour une route durable. Celle-ci a été signée en 2011 avec les principaux partenaires régionaux de l'industrie routière et l'État. Elle fixe des objectifs à l'horizon 2020 tels que :

- préserver les ressources non renouvelables,
- préserver la biodiversité et les milieux naturels,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie,
- améliorer la sécurité des usagers, des riverains et des personnels des chantiers.

2.2 Les déchets sur La commune

La Communauté de Communes Forez Est a la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour les communes de son territoire dont Valeille.

Différents services sont proposés aux habitants de la Communauté de communes :

- la collecte en porte à porte ou en points de groupement et le traitement par enfouissement des ordures ménagères.
- la collecte sélective en porte à porte et en PAV (points d'apport volontaires) des déchets ménagers recyclables (verre, papier/carton, emballages) en vue de leur valorisation. Un guide de tri est disponible pour aider les habitants.
- la collecte des textiles en PAV
- un réseau de 5 déchetteries pour les ménages et les professionnels, en vue de recyclage et revalorisation des déchets non collectés par le dispositif décrit auparavant. La déchetterie la plus proche de Valeille est située sur la commune de Feurs.
- Un composteur individuel à tarif préférentiel pour la valorisation organique des déchets fermentescibles. Un guide « Réussir son compost » est disponible.

La collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables se déroule tous les lundis sur Valeille (bac) à raison d'une fréquence d'une fois toutes les deux semaines.

Pour la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif, la Communauté de communes fait appel à un prestataire privé : La société VEOLIA PROPLETE.

Un point d'apport volontaire pour le verre est situé rue de la Mairie à Valeille.

	2012	2013	2014	2015 (sur 11 mois)	2015 (extrapolation sur 12 mois)
Ordures Ménagères	143,45	145,705	146,526	133,05	145,15
Collecte sélective	19,3	21,695	27,38	24,725	26,97
Total	162,75	167,40	173,90	157,78	172,12

Tonnages des ordures ménagères et collecte sélective sur la commune de Valeille (Source : ancienne Communauté de Communes de Feurs en Forez)

Entre 2012 et 2014, les tonnages collectés sont en augmentation. Une stabilisation semble se confirmer aussi bien pour les ordures ménagères que pour la collecte sélective. L'augmentation des tonnages est principalement due à l'accroissement de la population et à l'évolution de notre mode de vie qui génère une augmentation importante des déchets produits à la source. Plus de déchets triés, ce sont en effet plus de déchets recyclés et un environnement préservé.

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Les missions des déchetteries de la Communauté de communes Forez Est sont de :

- Permettre aux habitants d'évacuer les déchets non collectés par le service OM.
- Limiter la multiplication des dépôts sauvages.
- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers résidants sur le territoire de la Communauté de Communes, s'acquittant de la redevance des ordures ménagères. En revanche, les professionnels sont acceptés sur les 5 déchetteries de la CCFE sous certaines conditions. Ils doivent :

- se munir d'une carte d'accès prépayée
- limiter leur dépôt à 3m³ de déchets par jour maximum
- utiliser un véhicule dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes

Le nombre d'accès à la déchetterie de Feurs est en constante augmentation depuis 2004. On dénombre en 2014, 44 985 entrées. Près de 2 250 tonnes de déchets ont donc été ainsi valorisées en 2014.



Déchetterie de Feurs (Source : ancienne Communauté de Communes de Feurs en Forez)